

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi  
18 février 1998, à 17 h en la  
salle du Conseil à l'Hôtel de Ville  
de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Peter F. Trent, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Helen Fotopulos	Bernard Paquet
Michael Applebaum	Pierre Gagnier	Benoit Parent
Ovide T. Baciù	Robert Gagnon	Colette Paul
Maurice Beauchamp	Pierre Goyer	Achille Polcaro
Kettly Beauregard	Edward Janiszewski	Germain Prigent
Serge-Éric Bélanger	Roy Kemp	Michel Prescott
Hasmig Belleli	Malcolm C. Knox	Marvin Rotrand
Philippe Bissonnette	Yvon Labrosse	Louise Roy
Samuel Boskey	Sylvain Lachance	Yves Ryan
Georges Bossé	Bernard Lang	Anie Samson
Daniel Boucher	Robert Laramée	Harry Schwartz
Vittorio Capparelli	Luc Larivée	Jeremy Searle
Jack Chadirdjian	André Lavallée	Marcel Sévigny
Jacques Charbonneau	Marie Lebeau	John Simms
Aimé Charron	René Lecavalier	Claire St-Arnaud
Robert Côté	Michel Leduc	Colette St-Martin
Georgine Coutu	Martin Lemay	Paolo Tamburello
Michelle Daines	Nathalie Malépart	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	William McCulloch	Bill Tierney
Giovanni De Michele	George McLeish	Jérôme Unterberg
Hubert Deraspe	John W. Meaney	Peter B. Yeomans
Jean-Guy Deschamps	Pierre-Yves Melançon	Saulie Zajdel
Ivon Le Duc	Luis Miranda	
Noushig Eloyan	Marcel Morin	
Sammy Forcillo	Anne Myles	

M. Michel Alarie représentant le maire de Sainte-Geneviève, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS:

Yvon Boyer

Konstantinos Georgoulis

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 5 février 1998.

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 17 h 30, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 17 h 55, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

5441

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les procès-verbaux des assemblées du Conseil tenues le 10 décembre 1997,

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver les procès-verbaux des assemblées du Conseil du 10 décembre 1997 qui ont déjà été distribués aux membres du Conseil.

Advenant 18 h 15, le président du Conseil suspend l'assemblée régulière afin de permettre la tenue de l'assemblée extraordinaire du Conseil prévue à 18 h et reprend l'assemblée régulière de 17 h dès sa clôture.

Advenant 21 h 15, le président du Conseil suspend l'assemblée régulière pour une durée de 10 minutes.

5443

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du président du comité exécutif étant lu,

Il est

**Proposé par** M. Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle

**Appuyé par** M. Jacques Charbonneau, conseiller de la Ville de Montréal

de renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de Mme Vera Danyluk à titre de présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Et un débat s'engage.

Il est

**Proposé par** M. Georges Bossé, maire de la Ville de Verdun

**Appuyé par** M. Frank Zampino, maire de la Ville de Saint-Léonard

de reporter le débat sur l'item 2 "Nomination du président du CECUM" de l'assemblée du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal du 18 février 1998, à la première assemblée régulière du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal de 1999.

Et un débat s'engage.

M. Peter B. Yeomans, maire de la Ville de Dorval, pose la question préalable. Le président demande le vote enregistré.

Le Conseil se partage comme suit:

**POUR:** Irving L. Adessky, Ovide T. Baciú, Maurice Beauchamp, Kettly Beauregard, Serge-Éric Bélanger, Hasmig Belleli, Georges Bossé, Pierre Bourque, Michel Alarie, Jack Chadirdjian, Jacques Charbonneau, Aimé Charron, Robert Côté, Georgine Coutu, Michelle Daines, Vera Danyluk, Giovanni De Michele, Jean-Guy Deschamps, Noushig Eloyan, Sammy Forcillo, Pierre Gagnier, Robert Gagnon, Roy Kemp, Malcolm C. Knox, Yvon Labrosse, Sylvain Lachance, Bernard Lang, Luc Larivée, Marie Lebeau, René Lecavalier, Ivon Le Duc, Michel Leduc, Martin Lemay, Johanne Lorrain, Nathalie Malépart, George McLeish, William McCulloch, John W. Meaney, Pierre-Yves Melançon, Luis Miranda, Marcel Morin, Anne Myles, Benoit Parent, Colette Paul, Achille Polcaro, Germain Prigent, Yves Ryan, Anie Samson, Harry Schwartz, John Simms, Claire St-Arnaud, Colette St-Martin, Paolo Tamburello, Bill Tierney, Peter F. Trent, Jérôme Unterberg, Peter B. Yeomans, Saulie Zajdel, Frank Zampino

**CONTRE:** Michael Applebaum, Philippe Bissonnette, Samuel Boskey, Daniel Boucher, Vittorio Capparelli, Thérèse Daviau, Hubert Deraspe, Helen Fotopulos, Pierre Goyer, Robert Laramée, André Lavallée, Bernard Paquet, Michel Prescott, Marvin Rotrand, Louise Roy, Jeremy Searle, Marcel Sévigny, Richard Théorêt

le mercredi 18 février 1998

	Montréal	Autres munici- palités	Président du comité exécutif
Voix admissibles des membres présents	1 020	707	1
Voix requises pour adoption (½)	511	355	
Voix données en faveur	680	633	1

La motion ayant recueilli la double majorité, elle est adoptée.

La proposition de M. Bossé étant mise aux voix, le président demande le vote enregistré

Le Conseil se partage comme suit:

**POUR:** Irving L. Adessky, Ovide T. Baciú, Maurice Beauchamp, Hasmig Belleli, Georges Bossé, Pierre Bourque, Jack Chadirdjian, Aimé Charron, Robert Côté, Georgine Coutu, Thérèse Daviau, Jean-Guy Deschamps, Noushig Eloyan, Edward Janiszewski, Roy Kemp, Malcolm C. Knox, Sylvain Lachance, Robert Laramée, Luc Larivée, René Lecavalier, Johanne Lorrain, George McLeish, William McCulloch, John W. Meaney, Pierre-Yves Melançon, Luis Miranda, Benoît Parent, Colette Paul, Achille Polcaro, Louise Roy, Yves Ryan, Anie Samson, Harry Schwartz, John Simms, Claire St-Arnaud, Colette St-Martin, Paolo Tamburello, Bill Tierney, Peter F. Trent, Jérôme Unterberg, Peter B. Yeomans, Saulie Zajdel, Frank Zampino

**CONTRE:** Michael Applebaum, Serge-Éric Bélanger, Philippe Bissonnette, Samuel Boskey, Daniel Boucher, Vittorio Capparelli, Michel Alarie, Jacques Charbonneau, Michelle Daines, Vera Danyluk, Giovanni De Michele, Hubert Deraspe, Sammy Forcillo, Helen Fotopulos, Pierre Gagnier, Robert Gagnon, Pierre Goyer, Yvon Labrosse, Bernard Lang, André Lavallée, Marie Lebeau, Ivon Le Duc, Michel Leduc, Martin Lemay, Nathalie Malépart, Marcel Morin, Anne Myles, Bernard Paquet, Germain Prigent, Michel Prescott, Marvin Rotrand, Jeremy Searle, Marcel Sévigny, Richard Théorêt

	Montréal	Autres munici- palités	Président du comité exécutif
Voix admissibles des membres présents	1000	755	1
Voix requises pour adoption (½)	501	379	

Voix données en faveur	480	515	0
Voix contre	520	240	1

La motion n'ayant pas recueilli la double majorité, elle est rejetée.

Et un débat s'engage.

Avant de mettre la proposition principale de MM. Leduc et Charbonneau aux voix, le président reçoit la proposition suivante:

Il est

**Proposé par** M. Sammy Forcillo, conseiller de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Jacques Charbonneau, conseiller de la Ville de Montréal

de tenir un scrutin secret pour nommer le président du comité exécutif. Le président demande le vote enregistré.

Le Conseil se partage comme suit:

**POUR:** Michael Applebaum, Maurice Beauchamp, Serge-Éric Bélanger, Hasmig Belleli, Philippe Bissonnette, Samuel Boskey, Daniel Boucher, Vittorio Capparelli, Jack Chadirdjian, Jacques Charbonneau, Aimé Charron, Michelle Daines, Vera Danyluk, Thérèse Daviau, Giovanni De Michele, Hubert Deraspe, Jean-Guy Deschamps, Noushig Eloyan, Sammy Forcillo, Helen Fotopulos, Pierre Gagnier, Robert Gagnon, Pierre Goyer, Yvon Labrosse, Sylvain Lachance, Robert Laramée, André Lavallée, Marie Lebeau, Ivon Le Duc, Michel Leduc, Martin Lemay, Nathalie Malépart, Marcel Morin, Anne Myles, Bernard Paquet, Benoit Parent, Colette Paul, Germain Prigent, Michel Prescott, Louise Roy, Anie Samson, Claire St-Arnaud, Colette St-Martin, Paolo Tamburello, Richard Théorêt, Saulie Zajdel

**CONTRE:** Irving L. Adessky, Ovide T. Baciú, Kettly Beauregard, Georges Bossé, Pierre Bourque, Michel Alarie, Robert Côté, Georgine Coutu, Edward Janiszewski, Roy Kemp, Malcolm C. Knox, Bernard Lang, Luc Larivée, René Lecavalier, Johanne Lorrain, William McCulloch, John W. Meaney, Pierre-Yves Melançon, Luis Miranda, Marvin Rotrand, Yves Ryan, Harry Schwartz, Jeremy Searle, Marcel Sévigny, John Simms, Bill Tierney, Peter F. Trent, Jérôme Unterberg, Peter B. Yeomans, Frank Zampino

	Montréal	Autres municipalités	Président du comité exécutif
Voix admissibles des membres présents	1000	754	1

Voix requises pour adoption (½)	501	378	
Voix données en faveur	800	207	1
Voix contre	200	547	0

La motion n'ayant pas recueilli la double majorité, elle est rejetée.

Le débat étant clos, le président demande le vote enregistré sur la proposition principale de MM. Leduc et Charbonneau.

Le Conseil se partage comme suit:

**POUR:** Michael Applebaum, Maurice Beauchamp, Kettly Beaugard, Serge-Éric Bélanger, Hasmig Belleli, Philippe Bissonnette, Samuel Boskey, Daniel Boucher, Pierre Bourque, Vittorio Capparelli, Michel Alarie, Jack Chadirdjian, Jacques Charbonneau, Aimé Charron, Robert Côté, Georgine Coutu, Michelle Daines, Vera Danyluk, Thérèse Daviau, Giovanni De Michele, Hubert Deraspe, Jean-Guy Deschamps, Noushig Eloyan, Sammy Forcillo, Helen Fotopulos, Pierre Gagnier, Robert Gagnon, Pierre Goyer, Yvon Labrosse, Sylvain Lachance, Bernard Lang, Robert Laramée, Luc Larivée, André Lavallée, Marie Lebeau, Ivon Le Duc, Michel Leduc, Martin Lemay, Johanne Lorrain, Nathalie Malépart, William McCulloch, John W. Meaney, Marcel Morin, Anne Myles, Bernard Paquet, Benoit Parent, Colette Paul, Germain Prigent, Michel Prescott, Marvin Rotrand, Louise Roy, Anie Samson, Harry Schwartz, Jeremy Searle, Marcel Sévigny, Claire St-Arnaud, Colette St-Martin, Paolo Tamburello, Richard Théorêt, Saulie Zajdel

**CONTRE:** Irving L. Adessky, Ovide T. Baciú, Georges Bossé, Edward Janiszewski, Roy Kemp, Malcolm C. Knox, René Lecavalier, Luis Miranda, Yves Ryan, John Simms, Bill Tierney, Peter F. Trent, Jérôme Unterberg, Peter B. Yeomans, Frank Zampino

	Montréal	Autres municipalités	Président du comité exécutif
Voix admissibles des membres présents	980	754	1
Voix requises pour adoption (½)	491	378	
Voix données en faveur	980	312	1
Voix contre	0	442	0

La motion n'ayant pas recueilli la double majorité, elle est rejetée.

Il est

**RÉSOLU**

en conséquence selon l'article 8 de la Loi sur la Communauté.

---

5444

L'article 3 de l'ordre du jour concernant la nomination du vice-président du Conseil étant lu,

**Proposé par** M. Peter B. Trent, maire de la Ville de Westmount

**Appuyé par** M. Harry Schwartz, maire de la Ville de Mont-Royal

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 19 février 1998, M. Georges Bossé au poste de vice-président du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal pour la durée de son mandat de maire.

---

5445

L'article 4 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres à des commissions permanentes étant lu,

**Proposé par** M. Frank Zampino, président de la Commission de l'administration et des finances

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, vice-présidente de la Commission de l'administration et des finances

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 19 février 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal, M. William McCulloch, membre de la Commission de l'Administration et des Finances et ce, pour la durée de son mandat de maire.

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Malcolm C. Knox, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 19 février 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal, M. Jacques Cardinal et M. Luis Miranda, membres de la Commission de l'Aménagement pour la durée de leur mandat de maire.

**Proposé par** Mme Claire St-Arnaud, présidente de la Commission de la sécurité publique

**Appuyé par** M. Peter B. Yeomans, vice-président de la Commission de la sécurité publique

Il est

RÉSOLU

de nommer, à compter du 19 février 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal, M. Marcel Morin, membre de la Commission de la Sécurité publique pour la durée de son mandat de maire.

5446

L'article 5 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société de transport étant lu,

**Proposé par** M. Georges Bossé, maire de la Ville de Verdun

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

RÉSOLU

de nommer, à compter du 19 février 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal, M. Peter F. Trent, membre du conseil d'administration de la Société de transport pour la durée de son mandat de maire.

5447

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-43

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté, de nommer, à compter du 18 février 1998,

Mme Louise Dusseault-Letocha et  
M. Robert Kouri

à titre de vice-présidents du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal et ce, jusqu'à l'expiration de leur mandat comme membres.

Montréal, le 5 février 1998."



**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 18 février 1998, Mme Louise Dusseault-Letocha et M. Robert Kouri à titre de vice-présidents du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal et ce, jusqu'à l'expiration de leur mandat comme membres, soit les 15 février 1999 et 10 décembre 2001 respectivement.

---

5448

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-44

ATTENDU que le mandat de M. Alan B. Gold à titre de membre du conseil d'administration de la Société de la Place des arts de Montréal est expiré depuis le 6 juillet 1997;

ATTENDU que Mme Janine Beaulieu a remis sa démission à titre de membre du conseil d'administration de la Société en novembre 1997;

Il y a lieu

que le **CONSEIL RECOMMANDE** au gouvernement du Québec de nommer Mme Danielle Rondeau et M. Noël Spinelli à titre de membres du conseil d'administration de la Société de la Place des arts de Montréal.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de recommander au gouvernement du Québec de nommer Mme Danielle Rondeau et M. Noël Spinelli à titre de membres du conseil d'administration de la Société de la Place des arts de Montréal.

---

5449

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 97-796

ATTENDU qu'il existe dans le règlement 130 de la Communauté urbaine

le mercredi 18 février 1998

de Montréal un solde d'emprunt autorisé et non contracté;

VU le rapport du trésorier;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'annuler le solde d'emprunt autorisé et non contracté au règlement 130 pour un montant de 583 171,70 \$;
- b) de verser au fonds d'administration budgétaire une somme de 18 757,12 \$ représentant l'excédent de financement;
- c) d'affecter cet excédent de financement (solde disponible) au paiement des frais de financement à long terme de l'exercice en cours des règlements concernés;
- d) de fermer le règlement 130 autorisant le financement de 1 800 000 \$ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1997.

Montréal, le 11 décembre 1997."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5450

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 97-797

ATTENDU qu'il existe dans le règlement 126 de la Communauté urbaine de Montréal un solde d'emprunt autorisé et non contracté;

VU le rapport du trésorier;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'affecter une contribution de 479,28 \$ à même le fonds d'administration devant servir au financement des dépenses du règlement 126;
- b) d'annuler le solde d'emprunt autorisé et non contracté au règlement 126 pour un montant de 114 798,72 \$;

- c) de fermer le règlement 126 autorisant le financement de 3 200 000 \$ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1996.

IMPUTATION: 479,28 \$ - frais de financement à long terme des règlements d'emprunt concernés.

Montréal, le 11 décembre 1997."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5451

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-45

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement sur l'établissement des quote-parts et leur paiement par les municipalités", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement sur l'établissement des quote-parts et leur paiement par les municipalités qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5452

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-46

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement sur le comité consultatif agricole de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement sur le Comité consultatif agricole de la Communauté urbaine de Montréal qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

5453

L'article 12 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres au comité consultatif de la Communauté urbaine de Montréal et à la désignation du président étant lu,

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Malcolm C. Knox, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

- . de nommer, pour une période de quatre ans, parmi les producteurs agricoles au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, MM. Claude Théorêt, Roger Bibeau et Luc Lauzon à titre de membres du comité consultatif agricole;
- . de nommer, pour une période de quatre ans, parmi les membres du Conseil de la Communauté, M. Jacques Cardinal, maire de la Ville de Sainte-Geneviève et ce, pour la durée de son mandat de maire;
- . de nommer, pour une période de quatre ans, parmi les résidents du territoire qui ne sont ni membres du Conseil ni producteurs agricoles, Mme Suzanne Dion à titre de membre du comité agricole;
- . de désigner M. Jacques Cardinal, président du comité consultatif agricole;

de reporter à la prochaine séance du Conseil la nomination d'un autre membre désigné parmi les résidents du territoire qui ne sont ni membres du Conseil ni producteurs agricoles.

5454

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-47

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 121-1 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 121 sur la tarification des biens, services et activités relatifs à l'opération du Centre d'urgence 9-1-1, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 121-1 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

5455

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-48

SOU MIS le contrat type de service à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et toute entreprise de services téléphoniques locaux concurrentiels à l'effet d'établir leurs obligations respectives de façon à assurer un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce contrat type et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent. Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5456

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-49

ATTENDU que la Communauté urbaine de Montréal finance tout ou partie des frais qu'elle encourt pour l'opération de son Centre d'urgence 9-1-1 au moyen d'une tarification et qu'à cette fin elle a signé en 1995 une convention de cession de créances avec Bell Canada et l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU qu'une convention avec l'Union des municipalités du Québec a également été signée pour déterminer les droits et obligations respectifs de la Communauté et de l'Union des municipalités dans le cadre de la convention de cession de créances intervenue avec Bell Canada;

ATTENDU que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (CRTC) a autorisé la fourniture du service local de téléphone par des Entreprises de services locaux concurrentiels (ESLC);

ATTENDU que dans le cadre de cette autorisation, une convention de cession de créances semblable à celle signée avec Bell Canada doit intervenir entre la Communauté et toute entreprise de services téléphoniques locaux concurrentiels;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec doit également intervenir à cette convention de cession de créances et qu'il convient de préciser les modalités du rôle conféré à l'Union;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver:

- a) la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, l'Entreprise de services locaux concurrentiels (ESLC) et l'Union des municipalités du Québec;

- b) l'amendement à la convention antérieure intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et l'Union des municipalités du Québec déterminant l'ensemble des droits et obligations qu'ont ces dernières à l'égard l'une de l'autre dans le cadre de leurs relations relatives à la convention de cession et de perception de créances intervenue entre la Communauté et Bell Canada, de façon à ce que cette convention s'applique mutatis mutandis à toute convention de cession de créances signée entre la Communauté, l'Union des municipalités du Québec et une Entreprise de services locaux concurrentiels;

et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer ces ententes pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5457

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-92

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**

- a) d'approuver l'acquisition de l'immeuble sis au 5 100 de Maisonneuve Ouest, à Montréal, pour la localisation du quartier général du Service de police de la Communauté, le tout conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du règlement d'emprunt requis pour son financement et de présenter à ABRIM 25 inc. une offre d'achat de 7 100 000 \$ en conséquence;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte de vente qui sera préparé à cet effet et tout document y afférent.

- IMPUTATION: 1. Règlement 136 - dépenses en immobilisations et biens durables;
2. Autres frais et honoraires inhérents à cette acquisition: règlement 136 - biens et services.

Montréal, le 18 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5458

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-93

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 9 003 000 \$ pour l'acquisition d'un quartier général pour le Service de police de la Communauté", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 18 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 9 003 000 \$ pour l'acquisition d'un quartier général pour le service de police de la Communauté qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5459

L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:



" 98-38

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 9 003 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour l'acquisition d'un quartier général pour le Service de police de la Communauté, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 9 003 000 \$ pour l'acquisition d'un quartier général pour le Service de police de la Communauté".

Montréal, le 18 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5460

L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-50

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 3 702 000 \$ pour des travaux d'aménagement du Centre opérationnel Nord du Service de police", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 3 702 000 \$ pour des travaux d'aménagement du Centre opérationnel nord du Service de police qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5461

L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-51

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 3 702 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour la réalisation des travaux d'aménagement du Centre opérationnel Nord du Service de police, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 3 702 000 \$ pour des travaux d'aménagement du Centre opérationnel Nord du Service de police".

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5462

L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-37

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 2 664 500 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour la mise en service de la stabilisation thermique, l'optimisation des équipements opérationnels, la modification des systèmes de gestion de la maintenance sur Oracle et interfaces avec Gescu\$, l'optimisation des différents systèmes informatiques de gestion de procédé et l'aménagement de locaux, le tout pour la station d'épuration", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 22 janvier 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 2 664 500 \$ à même le fonds de roulement de la Communauté pour la mise en service de la stabilisation thermique, l'optimisation des équipements opérationnels, la modification des systèmes de gestion de la maintenance sur Oracle et interfaces avec Gescu\$, l'optimisation des différents systèmes informatiques de gestion de procédé et l'aménagement de locaux le tout pour la Station d'épuration qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5463

L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-38

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 2 664 500 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour la mise en service de la stabilisation thermique, l'optimisation des équipements opérationnels, la modification des systèmes de gestion de la maintenance sur Oracle et interfaces avec Gescu\$, l'optimisation des différents systèmes informatiques de gestion de procédé et l'aménagement de locaux, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 2 664 500 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour la mise en service de la stabilisation thermique, l'optimisation des équipements opérationnels, la modification des systèmes de gestion de la maintenance sur Oracle et interfaces avec Gescu\$, l'optimisation des différents systèmes informatiques de gestion de procédé et l'aménagement de locaux, le tout pour la station d'épuration".

Montréal, le 22 janvier 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5464

L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-52

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 1 000 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour le programme d'entretien, d'améliorations et de remplacements majeurs à fréquences variables pour la station d'épuration", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant un financement de 1 000 000 \$ à même le fonds de roulement de la Communauté pour le programme d'entretien, d'améliorations et de remplacements majeurs à fréquences variables pour la Station d'épuration qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

5465

L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-53

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 1 000 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour le programme d'entretien, d'améliorations et de remplacements majeurs à fréquences variables, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 1 000 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour le programme d'entretien, d'améliorations et de remplacements majeurs à fréquences variables pour la station d'épuration".

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5466

L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-39

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 2 327 000 \$ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 55 et 64 en 1998", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 22 janvier 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 2 327 000 \$ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 55 et 64 en 1998 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5467

L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-54

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'autoriser la sous-location par la firme Clearnet inc. d'un terrain appartenant à la Communauté à la firme Clearnet PCS inc., lequel terrain est situé au 8200, avenue Broadway Nord à Montréal-Est et ce, aux mêmes conditions que celles stipulées dans le bail intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et Clearnet inc. le 26 octobre 1995 et son premier avenant en date du 28 février 1996;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la demande de sous-location soumise par Clearnet inc. à cet effet.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5468

L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-55

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'autoriser le directeur du service du soutien technique à approuver, pour et au nom de la Communauté, tout type de cession, de sous-location ou de tout autre bail dans lequel la Communauté urbaine de Montréal est locateur s'il n'y a aucune incidence financière pour cette dernière.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5469

L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-56

**SOU MIS** un bail par lequel la Communauté loue à Mme Julie Roy et M. Mathieu Dubreuil un bâtiment à vocation résidentielle situé au 9436, boulevard Gouin ouest, dans Pierrefonds;

**ATTENDU** que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 13 mois, et en considération d'un loyer mensuel de 700 \$;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5470

L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-57

SOU MIS un bail par lequel la Communauté loue de M. Natale Armeni pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 35), un espace de bureau d'une superficie de 4 248 pieds carrés situé au 6665, rue Papineau, dans Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 18,50 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 9,90 \$ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 10,40 \$ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

**IMPUTATION:** à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5471

L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-58

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'ABROGER** la résolution 5374 du Conseil en date du 18 juin 1997 approuvant un bail à intervenir avec Colonia Développement (1987) inc. pour la location d'un espace de bureau situé au 5650, rue Iberville, dans Montréal pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 35).

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5472

L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-59

SOU MIS un bail par lequel la Communauté loue de Les immeubles commerciaux BCL, S.E.N.C., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 43), des locaux situés dans un édifice à être construit à l'angle de la rue Beaubien Est et de la 23e Avenue, à Montréal, d'une superficie d'environ 4 490 pieds carrés;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 23 \$ le pied carré;



ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 14,00 \$ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 16,00 \$ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 \$ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 \$ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5473

L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-60

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'autoriser l'occupation, à titre gratuit, par l'Agence métropolitaine de transport d'une partie d'un terrain vacant, propriété de la Communauté urbaine de Montréal, sis à l'encoignure de l'Autoroute 15 et du boulevard Henri-Bourassa, aux conditions précisées dans l'entente d'occupation à être préparée à cet effet et ce, afin de permettre l'agrandissement du stationnement déjà aménagé pour les fins de la Station du Ruisseau de la ligne de trains de banlieue Montréal/Deux-Montagnes;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'entente d'occupation à être préparée à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5474

L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-61

ATTENDU que Hydro-Québec désire acquérir de la Communauté un emplacement vacant d'une superficie de 2 058 pieds carrés situé à Montréal et formé d'une partie du lot 17 du cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies;

ATTENDU que l'acte de vente sera fait à certaines conditions et en considération du paiement d'une somme de 5 100 \$ auquel s'ajouteront les taxes de vente en vigueur;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**

- a) d'accepter l'offre d'achat d'Hydro-Québec à l'effet d'acquérir un terrain vacant situé à Montréal et formé d'une partie du lot 17 du cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte de vente et tout document devant être préparés à cet effet.

IMPUTATION:- 1 273 \$ - en réduction des dépenses encourues en vertu de la résolution 1147 du Conseil en date du 20 décembre 1978;

- 3 827 \$ - au financement permanent du règlement 64 modifié.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5475

L'article 34 de l'ordre du jour concernant la décision du comité exécutif à l'effet de fixer à la rue Casgrain la limite Est du territoire desservi par le poste de quartier no 36 - Outremont/Mile End étant lu:

**Proposé par** Mme Claire St-Arnaud, présidente de la Commission de la sécurité publique

**Appuyé par** M. Jérôme Unterberg, maire de la Ville d'Outremont

Il est

RÉSOLU

de retirer le dossier présentement devant le Conseil.

---

5476

L'article 35 de l'ordre du jour relatif à l'avis de motion suivante étant lu:

"ATTENDU que les Commissions du Conseil s'avèrent d'importants outils de démocratie permettant aux citoyens de la Communauté urbaine de Montréal de participer aux processus décisionnels de leur gouvernement régional;

ATTENDU que l'article 82.10 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal demande aux Commissions du Conseil, autres que la Commission de la sécurité publique, de convoquer quatre séances publiques par année de calendrier;

ATTENDU que la loi oblige la Commission de la sécurité publique de convoquer au moins deux séances publiques par année;

ATTENDU qu'en 1997, à ce jour, la Commission de l'administration et des finances, la Commission du développement économique, la Commission de la sécurité publique et la Commission de l'aménagement n'ont pas respecté les obligations de la loi, privant ainsi les citoyens de l'accès à leur gouvernement régional;

ATTENDU que la Commission de la sécurité publique a rejeté les demandes maintes fois réitérées de conseillers et de citoyens voulant que soit convoquée au moins une séance publique afin d'examiner la transformation du modèle de gestion de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal en police communautaire ou de quartier;

Il est proposé par le conseiller Marvin Rotrand  
Secondé par le conseiller Samuel Boskey

QUE le Conseil demande au Comité exécutif de faire rapport sur les raisons pour lesquelles la plupart des Commissions du Conseil n'ont pas pu respecter leurs obligations en 1997 et de prendre toutes mesures

nécessaires afin que les Commissions agissent en conformité avec la loi en 1998."

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter la motion.

---

5477

L'article 36 de l'ordre du jour relatif aux avis de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal concernant la modification des lignes suivantes étant lu:

- 58 - Wellington
- 119 - Rockland
- 255 - Minibus Gouin/Notre-Dame
- 268 - Trainbus Pierrefonds

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte des avis transmis par la Société de transport conformément aux dispositions de l'article 291.18 de la Loi sur la Communauté et de les déposer aux archives.

---

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil:

- Liste des avis de conformité émis par le comité exécutif conformément au règlement 114 (article no 40);
  - Rapport des activités 1997 des commissions permanentes du Conseil (article 39).
- 

Les documents suivants, déposés à l'assemblée, sont disponibles sur demande auprès de la secrétaire de la Communauté urbaine de Montréal:

- Liste des contrats pour la période du 1er au 30 novembre 1997 (article no 38);
  - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la présidente.
-

Les documents suivants ont été déposés le soir du Conseil:

- Le curriculum vitae de Mme Suzanne Dion, nommée au comité consultatif agricole de la Communauté urbaine de Montréal;
- Résolution 98-95 du comité exécutif concernant le poste de quartier no 36 et abrogeant les résolutions 97-712 et 98-42 du comité exécutif.

---

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 22 h 15.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE



## ANNEXE "A"

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 18 FÉVRIER 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Harold Geltman	- Rôle que devrait jouer la Communauté
Mme Claudine Schirardin	- Localisation du poste de police no 36
M. Bruce Walker	- Présence de smog au-dessus de Montréal
	- Possibilité de mettre sur pied un comité consultatif sur la qualité de l'air
Mme Judith Bock	- Maintien de la qualité du système de transport dans un contexte de coupures budgétaires
	- Rôle accru que devrait jouer la Communauté au niveau de la protection de l'environnement
M. Donald Wedge	- Maintien de la qualité des services notamment en ce qui concerne la qualité de l'air et l'inspection des aliments dans un contexte de coupures budgétaires

## ANNEXE "B"

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
 ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 18 FÉVRIER 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
Mme Thérèse Daviau	- Entente de principe sur la récupération équivalente à 6% de la masse salariale
M. Hubert Deraspe	- Voyages à l'étranger des employés de la Communauté
M. Michel Prescott	- Projet d'intégration de la Communauté, la Ville de Laval et la MRC Champlain
M. Marvin Rotrand	- Répression policière à l'égard des groupes de pression
Mme Louise Roy	- Participation de la Communauté à la Commission sur la fiscalité municipale
M. Yves Ryan	- Sommes dégagées suite à la récupération équivalente à 6% de la masse salariale



## ANNEXE "C"

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ

La secrétaire de la Communauté informe les membres du Conseil que Mme Kettly Beauregard et M. Achille Polcaro l'ont avisé, par écrit, en date des 19 et 23 février 1998, avant l'adoption du procès-verbal lors de l'assemblée du 25 mars 1998, qu'ils étaient absents avec motif du vote sur l'article 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil du 18 février 1998, précisément lors de la proposition de M. Bossé en ce qui regarde Mme Beauregard et lors de la proposition de M. Sammy Forcillo de tenir un scrutin secret ainsi que du renouvellement de mandat en ce qui regarde M. Polcaro.

Il y a lieu pour le Conseil d'autoriser la Secrétaire de la Communauté à annoter le procès-verbal de cette assemblée en conséquence.



Nicole Lafond  
Secrétaire de la Communauté

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

t e n u e   l e   m e r c r e d i  
18 février 1998, à 18 h en la  
salle du Conseil à l'Hôtel de Ville  
de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Peter F. Trent, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Helen Fotopulos	Bernard Paquet
Michael Applebaum	Pierre Gagnier	Benoit Parent
Ovide T. Baciù	Robert Gagnon	Colette Paul
Maurice Beauchamp	Pierre Goyer	Achille Polcaro
Kettly Beauregard	Edward Janiszewski	Germain Prigent
Serge-Éric Bélanger	Roy Kemp	Michel Prescott
Hasmig Bellé	Malcolm C. Knox	Marvin Rotrand
Philippe Bissonnette	Yvon Labrosse	Louise Roy
Samuel Boskey	Sylvain Lachance	Yves Ryan
Georges Bossé	Bernard Lang	Anie Samson
Daniel Boucher	Robert Laramée	Harry Schwartz
Vittorio Capparelli	Luc Larivée	Jeremy Searle
Jack Chadirdjian	André Lavallée	Marcel Sévigny
Jacques Charbonneau	Marie Lebeau	John Simms
Aimé Charron	René Lecavalier	Claire St-Arnaud
Robert Côté	Michel Leduc	Colette St-Martin
Georgine Coutu	Martin Lemay	Paolo Tamburello
Michelle Daines	Nathalie Malépart	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	William McCulloch	Bill Tierney
Giovanni De Michele	George McLeish	Jérôme Unterberg
Hubert Deraspe	John W. Meaney	Peter B. Yeomans
Jean-Guy Deschamps	Pierre-Yves Melançon	Saulie Zajdel
Ivon Le Duc	Luis Miranda	
Noushig Eloyan	Marcel Morin	
Sammy Forcillo	Anne Myles	

M. Michel Alarie représentant le maire de Sainte-Geneviève, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS:

Yvon Boyer

Konstantinos Georgoulis

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 5 février 1998.

---

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 18 h 35, la période de questions des citoyens prend fin.

Le citoyen ayant posé une question ainsi que le sujet de son intervention apparaissent à l'annexe "A" jointe au procès-verbal.

5442

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-62

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver le projet de modification du programme triennal d'immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998-1999-2000, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 5 février 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

(de suspendre l'effet de l'adoption de ce rapport jusqu'à l'adoption des règlements inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée régulière)

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 40.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE

## ANNEXE "A"

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 FÉVRIER 1998

NOMSUJET DE L'INTERVENTION

M. Harold Geltman

Efforts entrepris par la Communauté  
afin d'accueillir des événements  
d'envergure internationale

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi 25 mars 1998,  
à 18 h en la salle du Conseil à  
l'Hôtel de Ville de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, seconde vice-présidente du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Sammy Forcillo	Colette Paul
Michael Applebaum	Helen Fotopulos	Achille Polcaro
Ovide T. Baciù	Pierre Gagnier	Germain Prigent
Maurice Beauchamp	Robert Gagnon	Michel Prescott
Kettly Beauregard	Pierre Goyer	Marvin Rotrand
Serge-Éric Bélanger	Edward Janiszewski	Louise Roy
Hasmig Belleli	Roy Kemp	Yves Ryan
Philippe Bissonnette	Malcolm C. Knox	Anie Samson
Samuel Boskey	Yvon Labrosse	Harry Schwartz
Daniel Boucher	Sylvain Lachance	Jeremy Searle
Vittorio Capparelli	Bernard Lang	Marcel Sévigny
Jacques Cardinal	Robert Laramée	John Simms
Jack Chadirdjian	André Lavallée	Claire St-Arnaud
Jacques Charbonneau	Marie Lebeau	Colette St-Martin
Robert Côté	René Lecavalier	Paolo Tamburello
Michelle Daines	Martin Lemay	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	William McCulloch	Peter F. Trent
Giovanni De Michele	John W. Meaney	Jérôme Unterberg
Hubert Deraspe	Pierre-Yves Melançon	Peter B. Yeomans
Jean-Guy Deschamps	Luis Miranda	Saulie Zajdel
Ivon Le Duc	Marcel Morin	Aimé Charron
Noushig Eloyan	Bernard Paquet	

M. Robert M. Emmett représentant le maire de la Ville de Senneville, et  
Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté.

SONT ABSENTS

Yvon Boyer	Georgine Coutu	Anne Myles
Bill Thierney	Nathalie Malépart	

SONT ABSENTS AVEC MOTIF

Benoit Parent	Luc Larivée
---------------	-------------

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 19 mars 1998.

---

#### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Aucune période de question n'ayant été posée par les citoyens, le président du Conseil déclare cette période de questions close.

Advenant 18 h 30, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe "A" jointe au procès-verbal.

---

5478

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les procès-verbaux des assemblées du Conseil tenues le 18 février 1998,

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'approuver les procès-verbaux des assemblées du Conseil du 18 février 1998 qui ont déjà été distribués aux membres du Conseil.

---

5479

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-147

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 10 800 000 \$ à même le fonds de roulement de la Communauté pour le paiement des banques en maladie, vacances et heures accumulées payables au départ de policiers en 1998", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 19 mars 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 10 800 000 \$ à même le fonds de roulement de la Communauté pour le paiement des banques en maladie, vacances et heures accumulées payables au départ de policiers en 1998 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5480

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-148

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 10 800 000 \$ et d'autoriser des dépenses au même montant pour le paiement des banques en maladie, vacances et heures accumulées payables au départ en 1998 des policiers excédant le nombre de 200 prévus au budget 1998 initial, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 10 800 000 \$ à même le fonds de roulement de la Communauté pour le paiement des banques en maladie, vacances et heures accumulées payables au départ de policiers en 1998".

Montréal, le 19 mars 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5481

L'article 4 de l'ordre du jour relatif aux états financiers de la Communauté urbaine de Montréal étant lu,

le mercredi 25 mars 1998

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

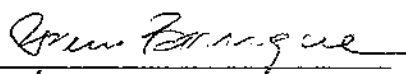
Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Communauté pour l'année 1997 (états financiers) et de les déposer aux archives.

---

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 40.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE



**ANNEXE "A"****PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL****ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 25 MARS 1998**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
M. Michel Prescott	Partage des surplus actuariels des caisses de retraite
M. Roy Kemp	Augmentation du taux de criminalité dans l'ouest de l'île et diminution du nombre de policiers aux postes 7 et 15
M. Marcel Sévigny	Suspension de la ligne 57 (Pointe-St-Charles) en raison de travaux entrepris par le Service des travaux publics de la Ville de Montréal
M. Richard Théorêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Départs accélérés de policiers suite aux ententes intervenues</li> <li>- Utilisation du personnel en attente de nouvelles attributions</li> </ul>
Mme Thérèse Daviau	Projet du ministre Perreault concernant la fusion des 3 grandes sociétés de transport (STCUM - STL - STRSM)
M. Jeremy Searle	Capacité de la municipalité de Côte-Saint-Luc à contrôler le nombre de véhicules lourds qui passent sur son territoire et sur celui de ses voisins immédiats
M. Robert Laramée	Utilisation des sommes générées par le programme de redevances des eaux usées

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi 25 mars 1998,  
à 18 h 30 en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, seconde vice-présidente du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Sammy Forcillo	Colette Paul
Michael Applebaum	Helen Fotopulos	Achille Polcaro
Ovide T. Baciu	Pierre Gagnier	Germain Prigent
Maurice Beauchamp	Robert Gagnon	Michel Prescottt
Kettly Beauregard	Pierre Goyer	Marvin Rotrand
Serge-Éric Bélanger	Edward Janiszewski	Louise Roy
Hasmig Belleli	Roy Kemp	Yves Ryan
Philippe Bissonnette	Malcolm C. Knox	Anie Samson
Samuel Boskey	Yvon Labrosse	Harry Schwartz
Daniel Boucher	Sylvain Lachance	Jeremy Searle
Vittorio Capparelli	Bernard Lang	Marcel Sévigny
Jacques Cardinal	Robert Laramée	John Simms
Jack Chadirdjian	André Lavallée	Claire St-Arnaud
Jacques Charbonneau	Marie Lebeau	Colette St-Martin
Robert Côté	René Lecavalier	Paolo Tamburello
Michelle Daines	Martin Lemay	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	William McCulloch	Peter F. Trent
Giovanni De Michele	John W. Meaney	Jérôme Unterberg
Hubert Deraspe	Pierre-Yves Melançon	Peter B. Yeomans
Jean-Guy Deschamps	Luis Miranda	Saulie Zajdel
Ivon Le Duc	Marcel Morin	Aimé Charron
Noushig Eloyan	Bernard Paquet	

M. Robert M. Emmett, représentant le maire de la Ville de Senneville, et Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté.

SONT ABSENTS

Yvon Boyer	Georgine Coutu	Anne Myles
Bill Thierney	Nathalie Malépart	

SONT ABSENTS AVEC MOTIF

Benoît Parent	Luc Larivée
---------------	-------------

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 19 mars 1998.

---

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Aucune période de question n'ayant été posée par les citoyens, le président du Conseil déclare cette période de questions close.

Advenant 18h45, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

Le membre du Conseil ayant posé une question ainsi que le sujet de son intervention apparaît à l'annexe "B" jointe au procès-verbal.

---

5482

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-145

Considérant pour adoption le projet de budget 1998 modifié de la Communauté urbaine de Montréal, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire lequel tient compte:

- 1- des ententes intervenues avec les syndicats sur le partage des surplus des régimes de retraite;
- 2- de l'appropriation du surplus réalisé en 1997 tel qu'établi aux états financiers du 31 décembre 1997 et
- 3- des crédits budgétaires nécessaires à l'acquittement des dépenses afférentes à la tempête de verglas du mois de janvier 1998;

Il y a lieu

#### **DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'adopter ce budget 1998 modifié totalisant 1 107 960 000 \$;
- b) de rembourser aux municipalités du territoire le 1er avril 1998, l'excédent du versement du 1er mars 1998 effectivement versé par les municipalités sur le versement à la même date établi à la répartition provisoire du budget 1998 modifié.

Montréal, le 19 mars 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le budget 1998 modifié de la Communauté (le maire Edward Janiszewski enregistre sa dissidence).

---

5483

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-146

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver le projet de modification du programme triennal d'immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998-1999-2000, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 19 mars 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

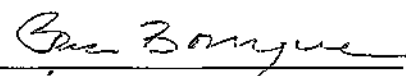
d'adopter la modification au programme de dépenses en immobilisations 1998-1999-2000 de la Communauté.

---

Le document suivant a été distribué aux membres du Conseil:

- Une copie du budget détaillé 1998 amendé.
- 

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 50.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE

le mercredi 25 mars 1998

**ANNEXE "B"**

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 25 MARS 1998

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

M. Edward Janiszewski

Partage des surplus actuariels des  
caisses de retraite

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi 15 avril 1998,  
à 17 h en la salle du Conseil à  
l'Hôtel de Ville de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, second vice-présidente du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Sammy Forcillo	Anne Myles
Michael Applebaum	Helen Fotopulos	Bernard Paquet
Ovide T. Baciù	Pierre Gagnier	Benoit Parent
Maurice Beauchamp	Robert Gagnon	Colette Paul
Kettly Beauregard	Pierre Goyer	Achille Polcaro
Hasmig Belleli	Edward Janiszewski	Germain Prigent
Philippe Bissonnette	Roy Kemp	Marvin Rotrand
Samuel Boskey	Malcolm C. Knox	Louise Roy
Daniel Boucher	Yvon Labrosse	Yves Ryan
Yvon Boyer	Sylvain Lachance	Anie Samson
Vittorio Capparelli	Bernard Lang	Harry Schwartz
Jacques Cardinal	Robert Laramée	Jeremy Searle
Jack Chadirdjian	Luc Larivée	Marcel Sévigny
Jacques Charbonneau	André Lavallée	John Simms
Aimé Charron	Marie Lebeau	Claire St-Arnaud
Robert Côté	René Lecavalier	Colette St-Martin
Georgine Coutu	Michel Leduc	Paolo Tamburello
Michelle Daines	Martin Lemay	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	William McCulloch	Bill Tierney
Giovanni De Michele	George McLeish	Peter F. Trent
Hubert Deraspe	John W. Meaney	Jérôme Unterberg
Jean-Guy Deschamps	Pierre-Yves Melançon	Peter B. Yeomans
Ivon Le Duc	Luis Miranda	Saulie Zajdel
Noushig Eloyan	Marcel Morin	

Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS

Serge E. Bélanger	Nathalie Malépart	Michel Prescott
-------------------	-------------------	-----------------

SONT ABSENTS LORS DU VOTE

Michael Applebaum	Pierre-Yves Melançon	Marcel Sévigny
-------------------	----------------------	----------------

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 2 avril 1998.

---

#### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 17 h 55, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 18 h 15, le président du Conseil suspend l'assemblée régulière afin de permettre la tenue de l'assemblée extraordinaire du Conseil prévue à 18 h.

Advenant 18 h 40, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

---

5485

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les procès-verbaux des assemblées extraordinaires du Conseil tenues le 25 mars 1998,

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver les procès-verbaux des assemblées du Conseil du 25 mars 1998 qui ont déjà été distribués aux membres du Conseil et de joindre au procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil du 18 février 1998 le rapport de la secrétaire de la Communauté, lequel apparaît en annexe.

---

5486

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du président du comité exécutif étant lu:

**Proposé par** M. Michel Leduc, maire de la Ville LaSalle

**Appuyé par** M. Jacques Charbonneau, conseiller de la Ville de Montréal

Il est

**RÉSOLU**

de renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de Mme Vera Danyluk à titre de présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Et un débat s'engage.

Il est

**Proposé par** M. Bernard Paquet, maire de la Ville Saint-Laurent

**Appuyé par** M. Giovanni De Michele, conseiller de la Ville de Montréal

de renouveler le mandat de Mme Vera Danyluk pour deux ans, renouvelable automatiquement pour deux autres années, s'il n'y avait pas de changement à la Loi constitutive de la Communauté urbaine de Montréal.

Et un débat s'engage.

Il est

**Proposé par** M. Marvin Rotrand, conseiller de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Samuel Boskey, conseiller de la Ville de Montréal

de suspendre la présente assemblée pour une période de cinq minutes.

Cette proposition ayant été mise aux voix, le président juge qu'elle est rejetée majoritairement.

Un débat s'engage.

Le maire Bernard Paquet propose de retirer sa motion d'amendement à la proposition principale si les membres y consentent.

Le président met aux voix cette proposition et juge qu'elle est adoptée à la double majorité.

Le débat étant clos, le président demande le vote enregistré sur la proposition principale de MM. Leduc et Charbonneau.



Le Conseil se partage comme suit:

POUR: Maurice Beauchamp, Kettly Beauregard, Hasmig Belleli, Philippe Bissonnette, Samuel Boskey, Daniel Boucher, Yvon Boyer, Pierre Bourque, Vittorio Capparelli, Jacques Cardinal, Jack Chadirdjian, Jacques Charbonneau, Aimé Charron, Robert Côté, Georgine Coutu, Michelle Daines, Vera Danyluk, Thérèse Daviau, Giovanni De Michele, Hubert Deraspe, Jean-Guy Deschamps, Noushig Eloyan, Sammy Forcillo, Helen Fotopulos, Pierre Gagnier, Robert Gagnon, Pierre Goyer, Yvon Labrosse, Sylvain Lachance, Bernard Lang, Robert Laramée, Luc Larivée, André Lavallée, Marie Lebeau, René Lecavalier, Ivon Le Duc, Michel Leduc, Martin Lemay, Johanne Lorrain, George McLeish, William McCulloch, John W. Meaney, Luis Miranda, Marcel Morin, Anne Myles, Bernard Paquet, Benoit Parent, Colette Paul, Achille Polcaro, Germain Prigent, Marvin Rotrand, Louise Roy, Anie Samson, Harry Schwartz, Jeremy Searle, Claire St-Arnaud, Colette St-Martin, Paolo Tamburello, Richard Théorêt, Bill Tierney, Jérôme Unterberg, Saulie Zajdel

CONTRE: Irving L. Adessky, Ovide T. Baciou, Georges Bossé, Edward Janiszewski, Malcolm C. Knox, Roy Kemp, Yves Ryan, John Simms, Peter F. Trent, Peter B. Yeomans, Frank Zampino

Voix admissibles	1661
Voix requises pour adoption (2/3)	1107
Voix en faveur (oui)	1297
Voix contre (non)	364

La proposition ayant recueilli les 2/3 des voix, elle est acceptée.

Il est

#### RÉSOLU

de renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de Mme Vera Danyluk à titre de présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

5487

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-214

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté, de nommer, pour une période de quatre ans à compter du 15 avril 1998, les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des arts:

Mme Chantal Thomas et  
Mme Anne-Claire Poirier.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, pour une période de 4 ans à compter du 15 avril 1998, Mme Chantal Thomas et Mme Anne-Claire Poirier à titre de membres du Conseil des arts.

5488

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-216

Vu les dispositions de l'article 103 de la Loi sur la Communauté, Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de nommer M. Robert Juneau, c.a., en qualité de trésorier de la Communauté, et ce, pour une période de 4 ans à compter du 27 avril 1998, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

**IMPUTATION:** trésorerie - masse salariale.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est



**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 550 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour la réalisation de certains aménagements à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques" qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives (le maire Marcel Morin et les conseillers Samuel Boskey, Marvin Rotrand, Jeremy Searle enregistrent leur dissidence).

---

5491

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-222

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 550 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour financer le développement du secteur de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 550 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour la réalisation de certains aménagements à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques".

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif (le maire Marcel Morin et les conseillers Samuel Boskey, Marvin Rotrand, Jeremy Searle enregistrent leur dissidence).

---

5492

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-223

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 8 512 000 \$ pour la construction du Centre opérationnel Est du Service de police", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 8 512 000 \$ pour la construction du Centre opérationnel Est du Service de police" qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

5493

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-224

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 8 512 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour la réalisation des travaux de construction du Centre opérationnel Est pour le Service de police, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 8 512 000 \$ pour la construction du Centre opérationnel Est du Service de police".

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5494

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-226

SOU MIS un bail par lequel la Communauté loue de Steckmar Corporation agissant et représentée par The Maritime Life Assurance Company, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 37), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 330 pieds carrés situé au 5115, avenue de Gaspé, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,00 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 11,00 \$ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 13,00 \$ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 \$ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 \$ pour la première année de la seconde période de renouvellement;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5495

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

"98-229

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la Loi sur la Communauté, le comité exécutif faisant rapport au Conseil sur la motion adoptée à son assemblée régulière du 18 février 1998 concernant:

"Que le Conseil demande au Comité exécutif de faire rapport sur les raisons pour lesquelles la plupart des Commissions du Conseil n'ont pas pu respecter leurs obligations en 1997 et de prendre toutes mesures nécessaires afin que les Commissions agissent en conformité avec la loi en 1998".

Il y a lieu

**DE TRANSMETTRE AU CONSEIL**, pour son information, le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5496

L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-181

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) de céder à la Ville de l'Île-Bizard, à des fins d'utilité publique, un terrain d'une superficie d'environ 3 670 pi<sup>2</sup> situé dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et formé du lot 200 du cadastre officiel de la Paroisse de l'Île-Bizard, en contrepartie de la cession pour fins de parc prévue au permis de lotissement no 138 émis à la Communauté;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte de cession qui sera préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 19 mars 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5497

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-217

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'accorder les servitudes nécessaires à Gazoduc Trans Québec et Maritimes inc. (Gazoduc TQM) relativement à l'installation d'un gazoduc sur le territoire du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, le tout selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre de Janin, agissant au nom de Gazoduc TQM, en date du 16 mars 1998 et dans le document de la Communauté urbaine de Montréal concernant les mesures de mitigation à mettre en place pour minimiser l'impact du projet de gazoduc au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies en date du 18 mars 1998, lesquels documents sont joints au dossier de la présente résolution et identifiés par la secrétaire;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: 585 000 \$ - fonds de dépenses en immobilisations -  
revenus d'autres sources;  
45 000 \$ - fonds d'exploitation - revenus divers.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est



**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5498

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-227

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**

- a) d'approuver l'offre d'achat de M. Jean Robitaille pour l'immeuble sis au 2017, rue de l'Île-de-la-Visitation, à Montréal, propriété de la Communauté urbaine de Montréal, au prix de 87 860 \$ et selon les conditions mentionnées dans la proposition no 1997025-1-1 datée du 4 mars 1998, laquelle est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte de vente qui sera préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: aux revenus généraux de la Communauté.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5499

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-218

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'accorder au plus bas soumissionnaire, Vision plein air inc., le contrat pour la surveillance de la plage, l'opération d'un service de location d'équipements nautiques et l'exploitation d'un café-resto au Château Gohier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques (contrat 603 11 461-PLAN), pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 168 168 \$, plus les taxes applicables, selon le cahier des charges préparé à ce sujet, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet par ce service ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: . 56 056 \$ - budget 1998 - parcs-nature - biens et services (plus les taxes applicables);  
 . 56 056 \$ - budget 1999 - parcs-nature - biens et services (plus les taxes applicables);  
 . 56 056 \$ - budget 2000 - parcs-nature - biens et services (plus les taxes applicables)  
 . 5 000 \$ - budget 1998 - autres revenus - activités tarifées - autres;  
 . 5 000 \$ - budget 1999 - autres revenus - activités tarifées - autres;  
 . 5 000 \$ - budget 2000 - autres revenus - activités tarifées - autres.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5500

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-220

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'accorder à 90215187 Québec inc. un contrat pour l'exploitation d'un café-terrace à la maison du Meunier située dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation (contrat P 641 06 472-PLAN), pour une période de cinq ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le contrat joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres revenus - activités tarifées - autres (budgets 1998 à 2002).

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5501

L'article 17 de l'ordre du jour relatif aux états financiers de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Société de transport pour l'année 1997 (états financiers) et de les déposer aux archives.

---

5502

L'article 18 de l'ordre du jour concernant le règlement CA-97 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu,

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le règlement CA-97 de la Société de transport autorisant un emprunt de 4 100 000 \$ pour le financement de diverses dépenses en immobilisations.

---

5503

L'article 19 de l'ordre du jour relatif aux avis de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal concernant le déplacement de terminus ainsi que la modification des lignes suivantes étant lu:

- a) déplacement du terminus "Est" de la ligne d'autobus 204 - Cardinal du côté "Sud" de la gare Dorval;
- b) déplacement du terminus "Nord" de la ligne d'autobus 129 - Côte-Sainte-Catherine;
- c) la modification des parcours suivants:
  - 251 - Sainte-Anne
  - 85 - Hochelaga
  - 189 - Pointe-aux-Trembles
  - 43 - Monselet

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte des avis de la Société de transport transmis conformément aux dispositions de l'article 291.18 de la Loi sur la Communauté et de les déposer aux archives.

---

5504

L'article 20 de l'ordre du jour concernant le rapport de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal relativement à l'octroi de contrats et aux dépenses encourues suite à la tempête de verglas étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

## RÉSOLU

de prendre acte de l'avis de la Société de transport transmis conformément aux dispositions de l'article 291.33 de la Loi sur la Communauté et de le déposer aux archives.

---

Le document suivant a été distribué aux membres du Conseil:

- Liste des avis de conformité émis par le comité exécutif conformément au règlement 114 (article no 21).

---

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil le soir de l'assemblée:

- Réclamation de la Communauté suite à la tempête de verglas;
- Opinion juridique de l'étude d'avocats Guy & Gilbert - re: processus de nomination du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal;
- Etats financiers de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal au 31 décembre 1997;
- Communiqué de la Société de transport intitulé: "Des efforts qui portent fruit".

---

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 20 h 30.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE

## ANNEXE "A"

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 15 AVRIL 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Joska Harvey	Répression policière à l'endroit des marginaux de la Société
M. Philippe Whitehead	Répression policière à l'endroit des jeunes qui se tiennent à la Place Pasteur (près de l'UQAM) (remise d'une cassette vidéo)
M. Bernard Cooper	Répression policière à l'endroit des jeunes qui se tiennent à la Place Pasteur (près de l'UQAM)
M. Patrick Langlais	Répression policière à l'endroit des marginaux et mission de la police de quartier
M. Harold Geltman	Place faite aux jeunes vivant sur le territoire de la CUM
M. Alexandre Popovic	Répression policière à l'endroit des jeunes qui se tiennent à la Place Pasteur (près de l'UQAM)
M. Jean-Rock Otis	Répression policière à l'endroit des jeunes
M. Don Wedge	Contrôle des émissions de gaz toxiques par les véhicules circulant sur le territoire de la CUM
M. Ed Ropeleski	Représentativité des élus dans le contrôle des changements proposés à la structure de la CUM
Mme Suzanne Lamarre	- Impacts économiques ou autres associés à une restructuration de la CUM;  - Participation des citoyens aux séances du Conseil de la CUM
Mme Yasmine Reiter	Précarité dans laquelle vivent plusieurs jeunes

## ANNEXE "B"

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
 ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 15 AVRIL 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Richard Théorêt	Réintégration des policiers Lapointe et Vadeboncoeur et position du comité exécutif sur cette question
M. Marvin Rotrand	Brutalité policière et coûts (frais d'avocats, indemnisation) que la CUM doit acquitter
M. Hubert Deraspe	Coupures de services de la STCUM dans le secteur Est de Montréal
Mme Helen Fotopulos	Frais d'adhésion de la CUM à Métropolis et Montréal International
M. Marcel Sévigny	Brutalité policière
M. Roy Kemp	Manque d'effectifs policiers au poste de police de Beaconsfield
M. Edward Janiszewski	Règlement intervenu avec les différents syndicats dans le cadre de la réforme Trudel
M. André Lavallée	Impact pour la CUM si, tel que prévu, les rôles d'évaluation pour Montréal et 17 autres municipalités sont déposés en septembre 1998.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi 15 avril 1998,  
à 18 h en la salle du Conseil à  
l'Hôtel de Ville de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Sammy Forcillo	Anne Myles
Michael Applebaum	Helen Fotopulos	Bernard Paquet
Ovide T. Baciu	Pierre Gagnier	Benoit Parent
Maurice Beauchamp	Robert Gagnon	Colette Paul
Kettly Beauregard	Pierre Goyer	Achille Polcaro
Hasmig Belleli	Edward Janiszewski	Germain Prigent
Philippe Bissonnette	Roy Kemp	Marvin Rotrand
Samuel Boskey	Malcolm C. Knox	Louise Roy
Daniel Boucher	Yvon Labrosse	Yves Ryan
Yvon Boyer	Sylvain Lachance	Anie Samson
Vittorio Capparelli	Bernard Lang	Harry Schwartz
Jacques Cardinal	Robert Laramée	Jeremy Searle
Jack Chadirdjian	Luc Larivée	Marcel Sévigny
Jacques Charbonneau	André Lavallée	John Simms
Aimé Charron	Marie Lebeau	Claire St-Arnaud
Robert Côté	René Lecavalier	Colette St-Martin
Georgine Coutu	Michel Leduc	Paolo Tamburello
Michelle Daines	Martin Lemay	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	William McCulloch	Bill Tierney
Giovanni De Michele	George McLeish	Peter F. Trent
Hubert Deraspe	John W. Meaney	Jérôme Unterberg
Jean-Guy Deschamps	Pierre-Yves Melançon	Peter B. Yeomans
Ivon Le Duc	Luis Miranda	Saulie Zajdel
Noushig Eloyan	Marcel Morin	

Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS

Serge E. Bélanger	Nathalie Malépart	Michel Prescott
-------------------	-------------------	-----------------

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 2 avril 1998.

---



**PÉRIODES DE QUESTIONS**

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 18 h 23, la période de questions des citoyens prend fin.

Le citoyen ayant posé une question ainsi que le sujet de son intervention apparaissent à l'annexe "A" jointe au procès-verbal.

5484

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-228

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le projet de modification du programme triennal d'immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 2 avril 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif


**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter la modification au programme de dépenses en immobilisations 1998-1999-2000 de la Communauté.

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 25.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE

## ANNEXE "A"

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 AVRIL 1998

NOMSUJET DE L'INTERVENTION

M. Harold Geltman

Programme triennal d'immobilisations et  
sommes prévues pour faire l'existence  
de la CUM

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi 17 juin 1998,  
à 17 h en la salle du Conseil à  
l'Hôtel de Ville de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Noushig Eloyan	Anne Myles
Michael Applebaum	Sammy Forcillo	Bernard Paquet
Ovide T. Baciù	Pierre Gagnier	Benoit Parent
Maurice Beauchamp	Robert Gagnon	Colette Paul
Kettly Beauregard	Edward Janiszewski	Achille Polcaro
Serge-Éric Bélanger	Roy Kemp	Michel Prescott
Hasmig Belleli	Yvon Labrosse	Marvin Rotrand
Philippe Bissonnette	Sylvain Lachance	Louise Roy
Samuel Boskey	Bernard Lang	Yves Ryan
Daniel Boucher	Robert Laramée	Anie Samson
Vittorio Capparelli	Luc Larivée	Harry Schwartz
Jacques Cardinal	André Lavallée	Marcel Sévigny
Jack Chadirdjian	René Lecavalier	John Simms
Aimé Charron	Michel Leduc	Claire St-Arnaud
Robert Côté	Martin Lemay	Colette St-Martin
Georgine Coutu	William McCulloch	Paolo Tamburello
Michelle Daines	George McLeish	Richard Théorêt
Thérèse Daviau	Bill McMurchie	Peter F. Trent
Giovanni De Michele	John W. Meaney	Jérôme Unterberg
Hubert Deraspe	Pierre-Yves Melançon	Peter B. Yeomans
Jean-Guy Deschamps	Luis Miranda	Saulie Zajdel
Ivon Le Duc	Marcel Morin	

Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS

Yvon Boyer	Germain Prigent	Marie Lebeau
Hélène Fotopulos	Nathalie Malépart	Jeremy Searle
Pierre Goyer		

SONT ABSENTS AVEC MOTIF

Jacques Charbonneau	Bill Tierney
---------------------	--------------

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 11 juin 1998.

---

#### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 17 h 10, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 17 h 45, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

---

Monsieur Roy Kemp, maire de la Ville de Beaconsfield, fait un bref rappel de la carrière de M. Malcolm C. Knox et le remercie, au nom de tous les membres du Conseil, pour sa contribution à la Communauté urbaine de Montréal, la Société de transport de la Communauté et la Ville de Pointe-Claire.

---

5505

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les procès-verbaux des assemblées du Conseil tenues le 15 avril 1998,

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'approuver les procès-verbaux des assemblées du Conseil du 15 avril 1998 qui ont déjà été distribués aux membres du Conseil.

---

5506

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-322

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté, de nommer, pour une période de quatre ans à compter du 17 juin 1998, les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal:

M. Irving L. Adessky et  
M. Bill Tierney.

Montréal, le 14 mai 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, pour une période de quatre ans à compter du 17 juin 1998, MM. Irving L. Adessky et Bill Tierney à titre de membres du Conseil des arts.

---

5507

L'article 3 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre à la Commission permanente de l'aménagement étant lu,

**Proposé par** M. Georges Bossé, vice-président du Conseil

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de RETIRER l'article 3 de l'ordre du jour et de le reporter au prochain Conseil.

---

5508

L'article 4 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président de la Commission permanente de l'aménagement étant lu,

**Proposé par** M. Georges Bossé, vice-président du Conseil

**Appuyé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de RETIRER l'article 4 de l'ordre du jour et de le reporter au prochain Conseil.

---

5509

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-368

Vu les articles 7 et 9 de la Loi sur les musées nationaux;

Il y a lieu

**QUE LE CONSEIL** recommande au gouvernement du Québec le renouvellement du mandat de Mme Martha Tapiero-Lawee à titre de membre du conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de recommander au Gouvernement du Québec la nomination de Mme Martha Tapiero-Lawee à titre de membre du conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal.

---

5510

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-367

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 135-1 intitulé: "Règlement modifiant le règlement sur le comité consultatif agricole de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Jacques Cardinal, membre de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 135-1 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5511

L'article 7 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre au comité consultatif agricole de la Communauté urbaine de Montréal étant lu,

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Jacques Cardinal, membre de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, parmi les membres du Conseil de la Communauté, M. Maurice Beauchamp, conseiller à la Ville de Montréal et ce, pour une période de quatre ans ou pour la durée de son mandat de conseiller selon la première éventualité.

---

5512

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-379

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 82-6 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 82-3 relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 82-6 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives (les conseillers Samuel Boskey et Marvin Rotrand enregistrent leur dissidence en ce qui a trait à l'article 2 du règlement 82-6).

---

5513

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-331

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'environnement:

"CE-98.001

**ATTENDU** que la Commission de l'environnement, lors de la séance publique qu'elle a tenue le 6 novembre 1997, a rendu public un projet pour modifier les clauses du règlement 90 concernant le contrôle des émissions atmosphériques liées à l'incinération des matières résiduelles et qu'elle a invité à la même occasion les associations, groupes, organismes et la population en général à formuler leurs commentaires à ce sujet;

**ATTENDU** que la Commission a tenu une réunion publique le 26 février 1998 où elle a reçu les commentaires et mémoires des groupes et organismes intéressés relativement au sujet précité;

**ATTENDU** que l'ensemble des mémoires déposés étaient favorables à la modification réglementaire proposée et que le projet de modification réglementaire a été révisé pour tenir compte des recommandations spécifiques formulées lors de la consultation publique;

**ATTENDU** que la Communauté est liée au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec par un protocole d'entente qui lui confie la responsabilité de toute question relative à la pollution de l'air et soustrait son territoire des clauses afférentes à ce domaine de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec;

**ATTENDU** que la Commission a pris en considération:

- . que les clauses actuelles de la réglementation concernant l'incinération ont été adoptées il y a plus de vingt ans;
- . que depuis cette date les technologies d'incinération et d'épuration ont évolué permettant d'atteindre des rendements environnementaux plus élevés;
- . que les connaissances scientifiques concernant les polluants atmosphériques émis par les installations d'incinération mal contrôlées ont révélé l'existence de polluants toxiques affectant la santé des citoyens et l'intégrité de l'environnement;



- . que les pays européens et les Etats-Unis ont adopté récemment des réglementations sur l'incinération beaucoup plus contraignantes que les clauses actuelles du règlement 90;
- . que le règlement 90 ne tient pas compte actuellement de la problématique particulière de l'incinération des matières dangereuses résiduelles et des déchets biomédicaux ainsi que du traitement thermique des sols contaminés, entre autres;
- . que le projet de règlement préparé par le Service de l'environnement implique l'utilisation de nouvelles technologies disponibles d'incinération et d'épuration et que les nouveaux projets d'incinération incorporent de telles technologies;
- . que le projet de règlement n'implique pas d'affectations budgétaires supplémentaires pour la Communauté, mais compte sur la responsabilisation des exploitants pour assurer une gestion environnementale efficace des installations d'incinération;

**ATTENDU** que la Commission considère que le choix de décider de la place qu'occupera l'incinération dans la gestion des matières résiduelles appartient au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, mais qu'elle doit elle-même s'assurer que la santé des citoyens de la Communauté et que l'intégrité de l'environnement de son territoire soient protégées.

La Commission, à sa séance publique tenue le 7 mai 1998,

**RECOMMANDE AU CONSEIL** de promulguer le projet de modification ci-joint au règlement 90 concernant l'incinération des matières résiduelles."

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de l'environnement.

---

5514

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-332

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 90-4 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 90 relatif à l'assainissement de l'air", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 90-4 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

5515

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-335

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'environnement:

"CE-98.003

**ATTENDU** que la définition actuelle des "huiles et graisses" dans le règlement 87 de la Communauté, relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égout et les cours d'eau, stipule que le solvant à être utilisé pour la détermination des concentrations des huiles et graisses est le fréon;

**ATTENDU** que le Service de l'environnement de la Communauté entend ne plus utiliser le trichlorotrifluoroéthane (fréon) lors de la détermination des concentrations d'huiles et graisses dans les eaux usées, dans un effort pour réduire les émissions de solvants halogénés à l'atmosphère afin de protéger la couche d'ozone stratosphérique;

**ATTENDU** que les essais et les contrôles effectués au laboratoire du Service de l'environnement permettent de conclure que l'hexane normal peut être utilisé comme solvant en remplacement du fréon dans la détermination des concentrations des huiles et graisses dans les eaux usées et ce, sans devoir modifier les normes du règlement 87 de la Communauté;

**ATTENDU** que certaines modifications sont requises au règlement 87 pour introduire l'obligation de détenir un permis annuel en relation avec le déversement de boues de fosses septiques et de toilettes chimiques à la station d'épuration;

**ATTENDU** que certaines autres modifications sont requises au règlement 87 pour le mettre à jour et corriger certaines anomalies ou anachronismes;

Après avoir pris connaissance du projet de règlement 87-3, des renseignements et de la présentation préparés par le Service de l'environnement et des commentaires qu'ils ont suscités de la part du public, la Commission de l'environnement, à sa séance publique tenue le 7 mai 1998,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

- D'accepter l'élimination de l'utilisation du fréon comme solvant et son remplacement par l'hexane normal dans la détermination des concentrations d'huiles et graisses dans les eaux usées;
- D'accepter les modifications proposées au règlement 87;
- D'approuver le règlement 87-3 et de soumettre ce règlement pour approbation par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec."

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de l'environnement.

5516

L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-336

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 87-3 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 87 relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égouts et cours d'eau", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 87-3 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

5517

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-333

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'environnement:

"CE-98.002

**ATTENDU** que l'article 222.1 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal lui permet d'établir un mode de tarification de ses biens, services ou activités;

**ATTENDU** que les tarifs fixés à l'ordonnance actuelle CE-1.2 pour le déversement des boues de fosses septiques et des boues de toilettes chimiques à la Station d'épuration de la Communauté ne rencontrent pas les coûts de revient évalués pour le traitement des boues à la Station;

**ATTENDU** qu'en ce qui concerne la tarification des déversements des boues de fosses septiques et de toilettes chimiques à la Station, la Commission a pris en considération:

- . qu'il existe certaines difficultés pour exercer un contrôle serré de la provenance des boues de fosses septiques et de toilettes chimiques, entre celles qui proviennent du territoire de la Communauté et celles qui proviennent de l'extérieur;

- que les résidants de la Communauté qui font nettoyer leurs fosses septiques ne reçoivent pas automatiquement un rabais correspondant à la gratuité actuelle de déversement des boues à la Station quand elles proviennent du territoire de la Communauté;

**ATTENDU** que la résolution no 4883 du Conseil de la Communauté, datée du 20 octobre 1993, prévoyait de ne plus accepter de boues de fosses septiques et de boues de toilettes chimiques provenant de l'extérieur du territoire de la Communauté à partir du 1er janvier 1997;

**ATTENDU** que les raisons d'une telle prévision de refus d'accepter des boues de fosses septiques et de toilettes chimiques provenant de l'extérieur du territoire de la Communauté ne s'avèrent plus fondées aujourd'hui;

Après avoir pris connaissance du projet de règlement sur la tarification relative à la réception, au déversement et au traitement des boues de fosses septiques et de toilettes chimiques aux ouvrages d'assainissement de la Communauté, des renseignements et de la présentation préparés par le service de l'environnement ainsi que des commentaires qu'ils ont suscités de la part du public, la Commission de l'environnement, à sa séance publique tenue le 7 mai 1998,

#### **RECOMMANDE AU CONSEIL**

- De procéder à la tarification:
  - 1° de tous les déversements de boues de fosses septiques et de toilettes chimiques à la Station d'épuration de la Communauté sur la base des estimés des coûts de revient du traitement de ces boues;
  - 2° des permis émis par le Service de l'environnement aux entreprises qui déversent lesdites boues à la Station d'épuration;
- D'approuver le nouveau règlement sur la tarification des boues de fosses septiques et de toilettes chimiques;
- D'abroger la résolution no 4883 du Conseil datée du 20 octobre 1993."

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de l'environnement.

---

5518

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-366

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'ABROGER sa résolution 4883 en date du 20 octobre 1993 adoptant un rapport de la Commission de l'environnement à l'effet de reporter au 31 décembre 1996 la date limite de réception des boues de fosses septiques provenant de municipalités situées à l'extérieur de la Communauté urbaine de Montréal.

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5519

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-334

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement sur la tarification relative au traitement de boues de fosses septiques et de toilettes chimiques déversées aux ouvrages d'assainissement des eaux de la Communauté", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement sur la tarification relative au traitement de boues de fosses septiques et de toilettes chimiques déversées aux ouvrages d'assainissement des eaux de la Communauté qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5520

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-329

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 650 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour le réaménagement des locaux du Bureau du taxi situé au 4949, rue Molson, à Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 650 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour le réaménagement des locaux du Bureau du taxi qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5521

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-330

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 650 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour la réalisation des travaux requis au réaménagement des locaux du Bureau du taxi, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 650 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour le réaménagement des locaux du Bureau du taxi situé au 4949, rue Molson, à Montréal".

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5522

L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-369

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'approuver, pour les besoins du service de police (poste de quartier no 36), la location d'espace de bureau d'une superficie d'environ 4 600 pieds carrés dans l'immeuble sis au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, pour une période de 15 ans et en considération d'un loyer de base de 15,50 \$ le pied carré, le tout conditionnel à ce que la Ville d'Outremont acquière cet immeuble au plus tard le 31 octobre 1998;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le bail qui sera préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

**IMPUTATION:** à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Et un débat s'engageant, M. Georges Bossé, vice-président du Conseil, pose la question préalable. Le président déclare le débat clos et il est

**RÉSOLU**

en conséquence (les conseillers Michael Applebaum, Samuel Boskey, Jack Chadirdjian, Robert Laramée, Louise Roy et Marvin Rotrand enregistrent leur dissidence).

---



5523

L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-383

SOU MIS un bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Ville de Mont-Royal, pour les besoins du service de police (poste de quartier no 24), des locaux d'une superficie d'environ 4 305 pieds carrés situés dans un édifice à être construit et qui portera le numéro civique 40, avenue Roosevelt, à Mont-Royal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 15 ans et en considération d'un loyer de base annuel de 15,50 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes termes et conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 \$ le pied carré;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5524

L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-384

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'ABROGER sa résolution 5400 en date du 20 août 1997 approuvant un bail à intervenir avec la Ville de Mont-Royal relativement à la location de locaux dans un édifice à être construit au 40, avenue Roosevelt, à Mont-Royal (poste de quartier no 24).

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5525

L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-385

SOU MIS un bail par lequel la Communauté loue de Les placements Charleroi inc., pour les besoins du service de police (poste de quartier no 39), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 398 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 4707, rue Charleroi, dans Montréal-Nord;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans et en considération d'un loyer de base annuel de 18,25 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de 5 ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,50 \$ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 11,50 \$ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement; cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 \$ le pied carré de superficie locative pour la première année de la première période de renouvellement et d'une allocation de 3,00 \$ le pied carré de superficie locative pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5526

L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-386

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'ABROGER** sa résolution 5404 en date du 20 août 1997 approuvant un bail à intervenir avec Les développements Iberville relativement à la location d'un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés situé au 3950, rue Fleury, à Montréal-Nord (poste de quartier no 39).

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5527

L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-364

VU l'option de renouvellement mentionnée à l'article 19 du bail intervenu en vertu de la résolution 4913 du Conseil en date du 15 décembre 1993 pour la localisation d'équipements de radiocommunication pour les besoins du service de police;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) de renouveler, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1er janvier 1999, pour les besoins du service de police, le bail intervenu pour la localisation d'équipements de radiocommunication et ce, aux mêmes termes et conditions que le bail initial, mais en considération d'un loyer annuel fixe de 8 124 \$, incluant les frais d'électricité et les taxes foncières;
- b) d'autoriser la secrétaire de la Communauté à signifier au locateur, pour et au nom de la Communauté, l'avis de renouvellement prévu au bail.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5528

L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-382

SOU MIS un bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc., pour les besoins de la section Parc automobile du service de police, des locaux d'une superficie d'environ 11 978 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 5000, rue d'Iberville, dans Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 6 ans et 6 mois et en considération d'un loyer de base annuel de 15,95 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour une période additionnelle de 5 ans, aux mêmes termes et conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 \$ le pied carré;

SOUMISE également l'annexe F du même bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal désire conclure, pour les besoins du service de police, un renouvellement du bail original intervenu en vertu de la résolution 4976 du Conseil en date du 15 juin 1994 avec Les Constructions 2001 inc. ainsi que de ses trois premiers avenants;

ATTENDU qu'en vertu de cette annexe "F", la Communauté renouvelle la location d'espaces d'une superficie locative totale d'environ 49 758 pieds carrés;

ATTENDU que ce renouvellement anticipé est fait à certaines conditions, pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2000, et en considération d'un loyer de base annuel de 6,80 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail (annexe "F"), la Communauté aura droit, si elle le désire, de renouveler la location des espaces mentionnés au bail original ainsi qu'aux trois premiers avenants pour une période additionnelle de 5 ans, aux mêmes conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 \$ le pied carré;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'approuver ce bail pour la location d'un espace d'environ 11 978 pieds carrés pour les besoins de la section Parc automobile du service de police;
- b) d'approuver le renouvellement anticipé du bail original intervenu en 1994 et de ses trois avenants (annexe "F") pour la location d'espaces d'une superficie d'environ 49 758 pieds carrés;

et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5529

L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-258

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1998;

ATTENDU que cette entente remplace celle déjà approuvée par le Conseil en vertu de sa résolution 5387 en date du 18 juin 1997;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce projet d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 23 avril 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5530

L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-376

VU l'article 120.0.3 de la Loi sur la Communauté, il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'accorder au seul soumissionnaire, PROSIG informatique inc., le contrat pour la fourniture et l'implantation d'un progiciel de gestion de la maintenance, de l'inventaire et de l'approvisionnement (CMMS) (contrat 1721-AE), aux prix révisés de sa soumission, soit au prix total approximatif de 581 330 \$, incluant une contingence de 40 000 \$, plus les taxes applicables, selon le cahier des charges préparé à ce sujet par le service de l'environnement, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande nécessaire à cette fin.

IMPUTATION: 142 330 \$ - exploitation de la station  
d'épuration des eaux usées et  
des intercepteurs - biens et  
services (plus les taxes  
applicables);  
439 000 \$ - règlement 138 - système de  
gestion de la maintenance sur  
Oracle et interface avec GESCU\$  
- biens et services (plus les taxes  
applicables).

Montréal, le 11 juin 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du  
comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5531

L'article 27 de l'ordre du jour concernant l'attribution d'un contrat pour  
la fourniture de gaz naturel étant lu:

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du  
comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de RETIRER l'article 27 de l'ordre du jour du Conseil.

---

5532

L'article 27.1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le  
rapport suivant du comité exécutif:

" 98-392

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article  
82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission  
de l'environnement:

le mercredi 17 juin 1998

"CE-98.004

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a délégué à la Communauté urbaine de Montréal la responsabilité relative à l'assainissement de l'atmosphère sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Communauté possède la compétence de surveiller et de sauvegarder la qualité de l'atmosphère sur l'ensemble de son territoire et qu'elle investit les ressources en terme d'effectifs et de moyens pour réaliser adéquatement ce mandat;

**ATTENDU QUE** le gouvernement s'est engagé par décret no 3976-80 daté du 22 décembre 1980 à supporter entièrement les coûts défrayés par la Communauté pour le contrôle de la qualité de l'air;

**ATTENDU QUE** pour l'année budgétaire 1997, la subvention du gouvernement ne couvrait que 55% des frais d'opération des activités d'assainissement de l'air;

**ATTENDU QUE** les représentants du ministère de l'Environnement et de la Faune ne se sont pas montrés disposés, jusqu'ici, à négocier la contribution financière du gouvernement pour l'année 1998, malgré de nombreuses démarches en ce sens de la part des représentants du Service de l'environnement de la Communauté;

**ATTENDU QUE** l'île de Montréal ne reçoit pas une part équitable des budgets alloués par le gouvernement en matière d'environnement au Québec;

**ATTENDU QU'**une diminution du budget de l'assainissement de l'air risque de compromettre la prestation de services adéquats à la population de l'île pour le contrôle des pollutions atmosphériques;

Après avoir pris connaissance des données et des arguments présentés par le Directeur de l'assainissement de l'air et de l'eau et de l'inspection des aliments de la Communauté, la Commission de l'environnement, à sa séance publique tenue le 11 juin 1998,

#### **RECOMMANDE AU CONSEIL**

De demander au gouvernement d'assumer la totalité des frais d'opération des activités d'assainissement de l'air réalisées par la Communauté et qui sont de 2 844 099 \$ pour l'année budgétaire 1998."

Montréal, le 17 juin 1998."



**Proposé par** M. Michel Leduc, président de la Commission de l'environnement

**Appuyé par** M. Paolo Tamburello, membre de la Commission de l'environnement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de l'environnement.

---

5533

L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-337

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de la sécurité publique:

"Suite à la recommandation de la Commission de la sécurité publique du 17 octobre 1995, entérinée par le Conseil le 13 décembre 1995, le Centre de sécurité civile a préparé un rapport de l'état de préparation des municipalités du territoire en matière de mesures d'urgence.

A sa séance de travail du 6 mai 1998, après avoir pris connaissance du bilan soumis par le Centre de sécurité civile, la Commission de la sécurité publique

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

de prendre acte du bilan dressé par le Centre de sécurité civile, en date du 27 avril 1998."

Montréal, le 28 mai 1998."

**Proposé par** Mme Claire St-Arnaud, présidente de la Commission de la sécurité publique

**Appuyé par** M. Peter B. Yeomans, vice-président de la Commission de la sécurité publique

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte du rapport de la Commission de la sécurité publique.

---

5534

L'article 29 de l'ordre du jour relatif à l'avis de motion suivant étant lu:

"ATTENDU QUE la sanction déontologique à l'égard des policiers Vadeboncoeur et Lapointe, dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Barnabé, n'a pas été servie correctement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les articles du règlement sur la discipline des policiers de la CUM qui permettent de contourner l'esprit et le sens dudit règlement;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'appuyer le ministre de la Sécurité publique, le Procureur général du Québec et le Commissaire à la déontologie policière dans ce dossier;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'envoyer clairement le message que la violence est inacceptable et que le SPCUM se doit de donner l'exemple;

Proposé par M. Richard Théorêt, conseiller à la Ville de Montréal

Appuyé par M. Michel Prescott, conseiller à la Ville de Montréal

- a) De demander au SPCUM de suspendre les policiers Vadeboncoeur et Lapointe pour qu'ils servent la balance du temps de leur sanction;
- b) De demander au comité exécutif de la CUM de présenter à la prochaine assemblée de la CUM les modifications au règlement 106 afin d'abolir les articles 52 et 53 de ce règlement."

Il est

## RÉSOLU

de recevoir cette motion et de demander au comité exécutif, conformément aux dispositions de l'article 45 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, de faire rapport au Conseil lors de la sa prochaine assemblée.

5535

L'article 30 de l'ordre du jour relatif aux avis de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal concernant la modification des parcours des lignes suivantes étant lu:

<u>No de ligne</u>	<u>No de résolution de la Société</u>
- 261 - Trainbus Saint-Charles	(C.A. 98-64 - 08/04/98)
- 68 - Pierrefonds	(C.A. 98-65 - 08/04/98)
- 110 - Centrale	(C.A. 98-103 - 13/05/98)
- 460 - Métropolitaine	(C.A. 98-104 - 13/05/98)
- 43 - Monselet	(C.A. 98-105 - 13/05/98)

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Ovide T. Baci, membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte des avis de la Société de transport transmis conformément aux dispositions de l'article 291.18 de la Loi sur la Communauté et de les déposer aux archives.

---

Il est

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

De consentir à regrouper et d'adopter les articles 31 à 34 de l'ordre du jour concernant des règlements d'emprunt de la Société de transport de la Communauté.

---

5536

L'article 31 de l'ordre du jour concernant le règlement CA-23-1 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le règlement CA-23-1 de la Société de transport intitulé: "Règlement CA-23-1 modifiant le règlement CA-23 afin de diminuer le pouvoir d'emprunt de 6 700 000 \$ à 6 435 000 \$".

---

5537

L'article 32 de l'ordre du jour concernant le règlement d'emprunt CA-36-1 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le règlement CA-36-1 de la Société de transport intitulé: "Règlement CA-36-1 modifiant le règlement CA-36 afin de diminuer le pouvoir d'emprunt de 8 000 000 \$ à 4 015 000 \$".

---

5538

L'article 33 de l'ordre du jour concernant le règlement d'emprunt CA-49-1 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le règlement CA-49-1 de la Société de transport intitulé: "Règlement CA-49-1 modifiant le règlement CA-49 afin de diminuer le pouvoir d'emprunt de 975 000 \$ à 410 000 \$".

---

5539

L'article 34 de l'ordre du jour concernant le règlement d'emprunt CA-52-2 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le règlement CA-52-2 de la Société de transport intitulé: "Règlement CA-52-2 modifiant les règlements d'emprunt CA-52 et CA-52-1 afin d'augmenter le pouvoir d'emprunt de 1 991 000 \$".

---

5540

L'article 35 de l'ordre du jour concernant un virement de crédits au budget 1997 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Jack Chadirdjian, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le virement de crédits suivant au budget de la Société de transport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997, au montant de 2 157 000 \$:

DE:

Service autobus et métro 2 157 000 \$

A:

Affectation au fonds des dépenses en immobilisations 2 157 000 \$

(Les conseillers Samuel Boskey et Marvin Rotrand enregistrent leur dissidence).

---

Le vice-président du Conseil, M. Georges Bossé, annonce le décès de l'épouse de M. Irving L. Adessky, maire de Hampstead, et lui offre, au nom de tous les membres du Conseil, ses plus sincères condoléances.

---

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil:

- Lettre au ministre de la Sécurité publique concernant les services policiers spécialisés (article no 36);
- Liste des avis de conformité émis par le comité exécutif conformément au règlement 114 (article no 38);
- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 31 mai 1998 - fonds d'administration et des règlements d'emprunts (article no 39).

---

Le document suivant, déposé à l'assemblée, est disponible sur demande auprès de la secrétaire de la Communauté urbaine de Montréal:

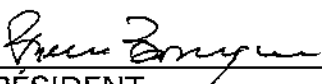
- Liste des contrats pour la période du 1er janvier au 30 avril 1998 (article no 37).
-

le mercredi 17 juin 1998

Les documents suivants ont été déposés le soir du Conseil:

- Versions française et anglaise de la note explicative relative au bail à intervenir pour le poste de quartier no 39 (articles 21 et 22 de l'ordre du jour);
  - Versions française et anglaise de la note explicative relative à la subvention du gouvernement du Québec pour l'assainissement de l'air (article 27.1 de l'ordre du jour);
  - Document d'information préparé par le Conseil des transports urbains de l'Association des transports du Canada.
- 

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 19 h 05.

  
\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE

**ANNEXE "A"**

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 17 JUIN 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Jean-Claude Bernheim	Affaire Barnabé et le cas des deux policiers qui n'ont pas eu à subir les sanctions qui leur avaient été imposées. La CUM est-elle favorable à une justice égale pour tous?
M. Don Wedge	Conférence des Nations unies qui se tiendra bientôt à Montréal et qui portera sur la qualité de l'environnement. Participation d'un employé ou d'un élu à cette conférence.

## ANNEXE "B"

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 17 JUIN 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Marvin Rotrand	- Frais judiciaires reliés à l'affaire Barnabé
M. Samuel Boskey	- Détenu abattu par un policier à la maison de transition Émanuel-Grégoire - Achat prochain d'un immeuble devant servir au quartier général du Service de police de la Communauté
M. Richard Théorêt	- Adoption de la loi 440 et gel des rôles d'évaluation - Étalement des rôles d'évaluation - Travail d'information auprès des citoyens concernant le processus de révision du rôle
Mme Michelle Daines	- Impact pour les citoyens si le rôle d'évaluation n'est pas gelé
M. Michel Prescott	- Adoption de la loi 440 et gel des rôles d'évaluation - Mesures d'étalement ou taux de taxes variables
M. Roy Kemp	- Remerciement à M. Malcolm C. Knox, maire de Pointe-Claire, pour le dévouement qu'il a su démontrer au cours de sa carrière
M. Yves Ryan	- Rejet du Stade olympique comme site possible du prochain quartier général du Service de police de la Communauté



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi 19 août 1998,  
à 17 h en la salle du Conseil à  
l'Hôtel de Ville de Montréal

SONT PRÉSENTS:

Le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, la conseillère Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Helen Fotopulos	Anne Myles
Michael Applebaum	Pierre Gagnier	Bernard Paquet
Ovide T. Baciù	Robert Gagnon	Benoit Parent
Maurice Beauchamp	Pierre Goyer	Achille Polcaro
Serge-Éric Bélanger	Edward Janiszewski	Germain Prigent
Hasmig Belleli	Roy Kemp	Marvin Rotrand
Philippe Bissonnette	Yvon Labrosse	Louise Roy
Samuel Boskey	Sylvain Lachance	Yves Ryan
Yvon Boyer	Bernard Lang	Anie Samson
Vittorio Capparelli	Robert Laramée	Harry Schwartz
Jacques Cardinal	Luc Larivée	Jeremy Searle
Aimé Charron	André Lavallée	Marcel Sévigny
Robert Côté	René Lecavalier	Claire St-Arnaud
Georgine Coutu	Michel Leduc	Colette St-Martin
Thérèse Daviau	Martin Lemay	Richard Théorêt
Giovanni De Michele	Nathalie Malépart	Bill Tierney
Hubert Deraspe	William McCulloch	Peter F. Trent
Jean-Guy Deschamps	Bill McMurchie	Peter B. Yeomans
Ivon Le Duc	John W. Meaney	
Noushig Eloyan	Pierre-Yves Melançon	
Sammy Forcillo	Luis Miranda	

M. M. D. Leclerc, représentant le maire de la Ville de Montréal-Ouest, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS

Kettly Beauregard	Daniel Boucher	Marie Lebeau
George McLeish	Colette Paul	Jérôme Unterberg
Saulie Zajdel		

SONT ABSENTS AVEC MOTIF

Pierre Bourque	Jacques Charbonneau	Jack Chadirdjian
Michelle Daines	Marcel Morin	Michel Prescott
Paolo Tamburello		

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 6 août 1998.

---

En l'absence de M. Pierre Bourque, président du Conseil, l'assemblée est présidée par M. Georges Bossé, vice-président du Conseil.

---

### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 17 h 20, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 17 h 45, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

---

5541

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 17 juin 1998,

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 17 juin 1998 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil.

---

5542

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre à la Commission permanente de l'aménagement étant lu,

**Proposé par** M. Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

de RETIRER l'article 2 de l'ordre du jour du Conseil.

---

5543

L'article 3 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président de la Commission permanente de l'aménagement étant lu,

**Proposé par** M. Frank Zampino, second vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 20 août 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal, M. Harry Schwartz, vice-président de la Commission de l'aménagement.

---

5544

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-513

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) de nommer, à compter du 8 septembre 1998, aux conditions et traitement annuel mentionné dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Claude Léger en qualité de directeur général de la Communauté urbaine de Montréal;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le contrat qui sera préparé à cet effet.

**IMPUTATION:** direction générale - masse salariale.

Montréal, le 19 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 8 septembre 1998, M. Claude Léger en qualité de directeur général de la Communauté urbaine de Montréal.

---

5545

L'article 5 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre du Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu;

**Proposé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord et président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Achille Polcaro, conseiller de la Ville de Montréal et membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, parmi les citoyens résidant dans le territoire de la Société de transport, Mme Ginette Marotte, membre du Conseil d'administration de la Société de transport pour un mandat de deux ans.

---

5546

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-464

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 497 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, d'aménagements et d'équipements pour un centre de relève du Centre d'urgence 9-1-1", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 497 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, d'aménagements et d'équipements pour un centre de relève du Centre d'urgence 9-1-1 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5547

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-465

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 497 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour la réalisation d'un centre de relève du Centre d'urgence 9-1-1, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 497 000 \$, à même le fonds de roulement de la Communauté, d'aménagements et d'équipements pour un centre de relève du Centre d'urgence 9-1-1".

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5548

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-456

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'approuver l'acquisition de l'immeuble sis au 1441, rue Saint-Urbain, à Montréal, pour la localisation du quartier général du Service de police de la Communauté, le tout conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du règlement d'emprunt requis pour son financement et de présenter à Sa Majesté la Reine du chef du Canada une promesse d'achat de 3 600 000 \$ en conséquence, plus les taxes applicables;

- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte de vente qui sera préparé à cet effet et tout document y afférent.

IMPUTATION: 1. A même le règlement d'emprunt qui sera adopté par le Conseil pour l'acquisition et l'aménagement du quartier général du Service de police - dépenses en immobilisations et biens durables;

2. Autres frais et honoraires inhérents à cette acquisition: à même le règlement d'emprunt qui sera adopté par le Conseil pour l'acquisition et l'aménagement du quartier général du Service de police - biens et services.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5549

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-457

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 15 800 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement d'un quartier général pour le Service de police", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement autorisant le financement de 15 800 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement d'un quartier général pour le Service de police qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5550

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-458

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 15 800 000 \$ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour l'acquisition et l'aménagement d'un quartier général pour le Service de police de la Communauté, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 15 800 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement d'un quartier général pour le Service de police".

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5551

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-459

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) D'ABROGER la résolution 5457 du Conseil en date du 18 février 1998 concernant l'acquisition de l'immeuble sis au 5 100, de Maisonneuve Ouest, à Montréal, pour la localisation du quartier général du Service de police;
- b) D'ABROGER la résolution 5458 du Conseil en date du 18 février 1998 adoptant un règlement d'emprunt pour l'acquisition du quartier général du Service de police;

- c) D'ABROGER la résolution 5459 du Conseil en date du 18 février 1998 votant un crédit de 9 003 000 \$ et autorisant des dépenses en immobilisations au même montant pour l'acquisition du quartier général du Service de police.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5552

L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-469

SOU MIS un bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Gerardo De Cola, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 45), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 555 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 8204, boulevard Maurice-Duplessis, dans Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 17,85 \$ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,50 \$ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,50 \$ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 \$ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 \$ le pied carré pour la première année de la seconde période de renouvellement;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

**IMPUTATION:** à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Montréal, le 6 août 1998."



**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5553

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-470

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'autoriser l'occupation, à titre gratuit et pour une période d'un an, par l'Agence métropolitaine de transport d'une partie d'un terrain vacant d'une superficie d'environ 95 000 pieds carrés, propriété de la Communauté urbaine de Montréal, sis à la jonction de l'Autoroute 15 et du boulevard Henri-Bourassa, aux conditions précisées dans l'entente d'occupation à être préparée à cet effet et ce, afin de permettre l'aménagement d'un stationnement pour les fins de la Station du Ruisseau de la ligne de trains de banlieue Montréal/Deux-Montagnes;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'entente d'occupation à être préparée à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5554

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-468

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un échange de terrains de valeurs équivalentes entre la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal dans le cadre des travaux de prolongation de la rue Molson;

ATTENDU que cet échange résulte en une transaction sans soulte et sera effectué à certaines conditions, entre autres:

- les parcelles de terrain ci-après mentionnées, propriété de la Communauté urbaine de Montréal, sont cédées à la Ville de Montréal dans leur état actuel:

. une parcelle de terrain située à l'arrière du 2580 est, boulevard Saint-Joseph, à Montréal, d'une superficie d'environ 4 910 pieds carrés et formée d'une partie du lot 148 du cadastre officiel du Village de Hochelaga;

. une autre parcelle de terrain située en front du boulevard Saint-Joseph Est, à Montréal, d'une superficie d'environ 10 pieds carrés et formée d'une partie du lot 148-3346 du même cadastre;

le tout tel que décrit au plan J-43-1 (items 4 et 2 respectivement) et dans la description technique préparés par Mme Joanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 26 mai 1998;

- le terrain cédé par la Ville de Montréal sera aménagé à ses frais et de façon à s'intégrer au stationnement existant, soit une parcelle de terrain contiguë au stationnement du 2580, boulevard Saint-Joseph Est (coin Sud-Ouest), à Montréal, d'une superficie d'environ 3 610 pieds carrés, située dans l'emprise de la Place Chassé et formée d'une partie du lot 148-3357 du cadastre officiel du Village de Hochelaga;

le tout tel que décrit au plan J-43-1 (item 6) et dans la description technique préparés par Mme Joanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 26 mai 1998;

- la Ville de Montréal informera la Communauté de l'échéancier des travaux et planifiera ceux-ci de façon à minimiser l'impact sur les opérations de la Communauté, notamment l'accès au quai de déchargement, au garage et à l'entrée principale du Bureau du taxi;

- la Ville remettra les lieux propriété de la Communauté dans un état comparable à celui antérieur aux travaux;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL:**

- a) d'approuver un échange sans soulte entre la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal des terrains suivants, lesquels sont décrits au plan J-43-1 (items 2, 4 et 6), daté du 26 mai 1998, et ce, aux fins du prolongement de la rue Molson:
- cession par la Communauté urbaine de Montréal à la Ville de Montréal d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 4 910 pieds carrés et formée d'une partie du lot 148 du cadastre officiel du Village de Hochelaga (item 4), à Montréal, ainsi que d'une autre parcelle de terrain d'une superficie d'environ 10 pieds carrés et formée d'une partie du lot 148-3346 du même cadastre (item 2);
  - la cession par la Ville de Montréal à la Communauté urbaine de Montréal d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 3 610 pieds carrés, située dans l'emprise de la Place Chassé et formée d'une partie du lot 148-3357 du cadastre officiel du Village de Hochelaga (item 6), à Montréal;
- b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte d'échange à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5555

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-462

ATTENDU qu'une entente spécifique est intervenue le 24 mars 1997 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le ministère de la Métropole, Emploi-Québec et le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal ayant pour objet le développement des arts, de la culture et des communications sur l'Île de Montréal (1996-2000);

SOU MIS un protocole d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, le ministre d'État à la métropole, Emploi-Québec de Montréal et le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal concernant l'adhésion du Conseil des arts de la Communauté à l'entente spécifique ci-haut mentionnée;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce protocole d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5556

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-463

SOU MIS un projet d'entente supplémentaire modifiant l'entente intervenue en vertu de la résolution 5264 du Conseil en date du 16 octobre 1996 entre la Communauté urbaine de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française concernant la poursuite de la participation conjointe au financement et à la mise en place favorisant l'accès aux arts pour les jeunes dans le cadre du programme "Jeunes publics - public de demain" du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal;

ATTENDU que cette entente supplémentaire est faite à certaines conditions et pour la période du 27 mars 1998 au 31 mars 2000;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver cette entente supplémentaire et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5557

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-466

SOU MIS par le ministre d'État des Ressources naturelles, conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis d'intervention relatif au projet de la "Boucle du centre-ville de Montréal - Étape 1 Ligne à 315 kV Aqueduc-Atwater-Viger - Tronçon Aqueduc-Atwater" soumis par Hydro-Québec;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de donner avis au ministre d'État des Ressources naturelles, conformément aux dispositions de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi qu'à la Commission municipale du Québec à l'effet que le projet de la "Boucle du centre-ville de Montréal - Étape 1 Ligne à 315 kV Aqueduc-Atwater-Viger - Tronçon Aqueduc-Atwater" soumis par Hydro-Québec est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5558

L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-467

SOU MIS par le ministre d'État des Ressources naturelles, conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis d'intervention relatif au projet de la "Boucle du centre-ville de Montréal - Étape 2 Ligne à 315 kV Aqueduc-Atwater-Viger: raccordements aux postes, ligne souterraine à 120 kV Hadley-Atwater" soumis par Hydro-Québec;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de donner avis au ministre d'État des Ressources naturelles, conformément aux dispositions de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi qu'à la Commission municipale du Québec à l'effet que le projet de la "Boucle du centre-ville de Montréal - Étape 2 - Ligne à 315 kV Aqueduc-Atwater-Viger: raccordement aux postes, ligne souterraine à 120 kV Hadley-Atwater" soumis par Hydro-Québec est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5559

L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-512

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de la sécurité publique:

"CSP-98.001

ATTENDU que le ministère de la Métropole a entrepris une démarche globale dans le cadre du rapport "Le Grand Montréal Bleu" afin de mettre en oeuvre une recommandation dudit rapport, soit la sécurité nautique;

ATTENDU la situation géographique du territoire de la Communauté urbaine de Montréal et la popularité croissante des activités nautiques pratiquées sur les plans d'eau périphériques;

ATTENDU que la Communauté comporte dix-sept municipalités riveraines, à savoir: Baie d'Urfé, Beaconsfield, Dorval, l'Île-Bizard, l'Île Dorval, Lachine, LaSalle, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Nord, Pierrefonds, Pointe-Claire, Roxboro, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève, Senneville et Verdun;

ATTENDU que le Comité exécutif de la CUM a constaté un intérêt certain parmi celles-ci eu égard à l'élaboration, par la Communauté, d'une résolution afin de régir l'usage des embarcations à moteur dans les eaux périphériques du territoire, en vue de réduire la vitesse de ces engins à des fins de sécurité et de protection des berges;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales exige la tenue d'une assemblée publique de consultation aux fins d'adopter la résolution demandant au ministre des Affaires municipales de s'adresser au ministre approprié du gouvernement fédéral afin que soient imposées certaines restrictions sur les plans d'eau de son territoire;

ATTENDU qu'un avis public a été publié à cet effet, le 7 août dernier, dans les journaux La Presse et The Gazette;

ATTENDU que la Commission a expliqué le projet de résolution envisagé et recueilli les commentaires des différents intervenants à ce propos;

Après avoir pris connaissance de la teneur du projet de résolution ci-joint et des commentaires qu'il a suscités auprès du public, la Commission de la sécurité publique, à sa séance de consultation publique tenue le 12 août 1998,

#### **RECOMMANDE AU CONSEIL**

d'adopter ledit projet de résolution.

En parallèle, la Commission recommande également:

- que le ministère des Affaires municipales reçoive la résolution adoptée par la CUM, pour l'ensemble de son territoire, relative aux limites et conditions prises conformément au règlement fédéral sur les restrictions à la conduite des bateaux et la soumette au ministère approprié;
- que le gouvernement fédéral fixe une vitesse maximale de 30 km/heure dans les chenaux pour les plaisanciers;
- que les ententes nécessaires à la simplification des poursuites pénales soient conclues;
- que les ententes aux fins de remettre les amendes perçues à la CUM soient établies pour compenser les coûts engendrés par le SPCUM pour l'application de la réglementation;

- que des dispositions législatives et réglementaires nécessaires à la tarification des usagers des eaux périphériques soient élaborées;
- que tous les plaisanciers détiennent un permis de navigation pour conduire une embarcation à moteur;
- que les autorités fédérale et provinciale adoptent toutes les mesures préventives nécessaires, notamment en ce qui concerne l'obligation de la formation des conducteurs d'embarcations motorisées, qu'ils en soient locataires ou propriétaires;
- que la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA) relativement à la conduite d'embarcations à moteur soit amendée."

Montréal, le 19 août 1998."

**Proposé par** Mme Claire St-Arnaud, présidente de la Commission de la sécurité publique

**Appuyé par** M. Peter B. Yeomans, vice-président de la Commission de la sécurité publique

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de la sécurité publique.

5560

L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les rapports suivants du comité exécutif:

" 98-460

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de prier le ministre des Affaires municipales de s'adresser au ministre des Transports du Canada pour que celui-ci impose les restrictions suivantes sur les eaux périphériques du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, incluant les îles situées dans les eaux de la Rivière-des-Prairies et du fleuve Saint-Laurent, selon les limites et les conditions suivantes prises conformément au Règlement sur les restrictions à la conduites des bateaux:

- . limite de vitesse de 10 km/heure pour les bateaux à propulsion mécanique ou électrique dans les eaux situées à l'intérieur d'une bande riveraine de 50 mètres, réduite à 30 mètres sur la Rivière-des-Prairies;
- . limite de vitesse de 25 km/heure entre 21 heures et 7 heures en dehors de cette bande riveraine;



- interdiction de tirer une personne sur skis nautiques, aquaplane ou autre équipement semblable, à l'intérieur de la bande riveraine ci-haut décrite, sauf pour son départ et de façon perpendiculaire à la rive,

et qu'il nomme agent de la paix, conformément à l'article 11 de ce règlement, tout employé de la Communauté urbaine de Montréal que celui-ci désigne à cet effet.

Montréal, le 6 août 1998."

-----  
" 98-514

ATTENDU que la Ville de Lachine a adopté le 13 août 1997 la résolution 97-S-0328 à l'effet de restreindre à 10 km/h la vitesse des bateaux à propulsion mécanique dans ses eaux situées sur le lac Saint-Louis, à l'intérieur d'une ceinture de 300 mètres de la berge entre la limite Est de la municipalité et de la 34e Avenue et d'y interdire le ski nautique, l'aquaplane ou autre équipement semblable;

ATTENDU que sur la recommandation des ministres des Transports et de Pêches et Océans, en vertu de l'article 562 de la Loi sur la marine marchande du Canada, Son Excellence le Gouverneur général en conseil a sanctionné cette demande;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de respecter la résolution de la Ville de Lachine et d'en intégrer les paramètres dans la demande faite au ministre des Affaires municipales.

Montréal, le 19 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter la résolution du comité exécutif en date du 6 août 1998 et l'ajout relatif à la résolution 97-S-0328 de la Ville de Lachine.

5561

L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-461

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la Loi sur la Communauté, le comité exécutif faisant rapport au Conseil sur la motion reçue à son assemblée régulière du 17 juin 1998 concernant:

- "a) De demander au SPCUM de suspendre les policiers Vadeboncoeur et Lapointe pour qu'ils servent la balance du temps de leur sanction;
- b) De demander au comité exécutif de la CUM de présenter à la prochaine assemblée de la CUM les modifications au règlement 106 afin d'abolir les articles 52 et 53 de ce règlement."

Il y a lieu

**DE TRANSMETTRE AU CONSEIL**, pour son information, le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 6 août 1998."

**Proposé par** Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5562

L'article 22 de l'ordre du jour relatif à l'avis de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal concernant la modification du parcours de la ligne d'autobus 255 - Gouin/Notre-Dame étant lu;

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Ivon Le Duc, membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte de l'avis transmis par la Société de transport conformément aux dispositions de l'article 291.18 de la Loi sur la Communauté et de le déposer aux archives.

---

5563

L'article 23 de l'ordre du jour relatif à l'octroi du contrat 2077-05-98 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Ovide T. Baciù, membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver la décision du conseil d'administration de la Société de transport portant le numéro CA-98-162, le tout conformément aux dispositions de l'article 291.28 de la Loi sur la Communauté.

---

5564

L'article 24 de l'ordre du jour concernant le règlement d'emprunt CA-89-1 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Achille Polcaro, membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver la décision du conseil d'administration de la Société de transport portant le numéro CA-98-180, le tout conformément aux dispositions de l'article 306.14 de la Loi sur la Communauté.

---

5565

L'article 25 de l'ordre du jour concernant la création d'un nouveau titre de transport hebdomadaire de type abonnement, sous l'appellation "CAM HEBDO", et l'établissement d'un tarif applicable à ce titre étant lu:

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Ivon Le Duc, membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver la décision du conseil d'administration de la Société de transport portant le numéro CA-98-150, le tout conformément aux dispositions de l'article 291.14 de la Loi sur la Communauté.

---

Le président du Conseil annonce que le maire Bernard Lang ne sollicitera pas un nouveau mandat en novembre prochain et le remercie pour tout le travail accompli non seulement dans la municipalité de Côte-Saint-Luc mais aussi à la Communauté urbaine de Montréal.

---

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil:

- Rapport annuel 1997 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (article no 27);
- Liste des avis de conformité émis par le comité exécutif conformément au règlement 114 (article no 28);
- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 31 juillet 1998 - fonds d'administration et des règlements d'emprunts (article no 29).

---

Le document suivant, déposé à l'assemblée, est disponible sur demande auprès de la secrétaire de la Communauté urbaine de Montréal:

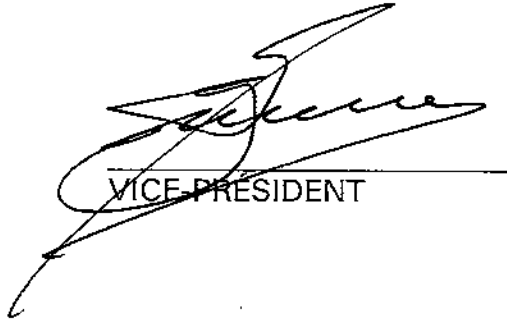
- Liste des contrats pour la période du 1er mai au 30 juin 1998 (article no 26).

---

Les documents suivants ont été déposés le soir du Conseil:

- Notes explicatives concernant la nomination du directeur général de la CUM (article 4 de l'ordre du jour);
  - Recommandation de la Commission de la sécurité publique - projet de résolution sur les restrictions à la conduite des bateaux (article 19 de l'ordre du jour);
  - Ajout à la résolution du comité exécutif du 6 août 1998 concernant les restrictions à la conduite des bateaux (article 20 de l'ordre du jour);
  - Nouvelle résolution CA-98-180 de la STCUM - règlement d'emprunt CA-89-1 (article 24 de l'ordre du jour);
  - Exemplaire du journal Hour daté du 13 août 1998;
  - Liste des changements apportés aux autobus Nova LFS.
-

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 40.



VICE-PRÉSIDENT



SECRETARE



## ANNEXE "A"

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 19 AOUT 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. William Spears	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise sur pied de ressources afin d'aider les policiers et les familles des policiers tués en devoir ou blessés</li><li>- Distribution d'un exemplaire du journal <u>Hour</u> relatant l'histoire de M. Filipas, policier blessé en devoir</li></ul>
M. Christian Marotte	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à jour de la banque de candidats au poste de chauffeur d'autobus à la Société de transport de la Communauté</li><li>- Réintégration de certains candidats exclus récemment de la liste de candidats</li></ul>

## ANNEXE "B"

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 19 AOUT 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Marvin Rotrand	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prêt d'un véhicule banalisé par les municipalités de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest aux fins des opérations du Service de police sur ce territoire (PDQ no 9)</li><li>- Apparition de deux classes de citoyens</li></ul>
Mme Helen Fotopulos	<ul style="list-style-type: none"><li>- Problème de bruit associé à la surveillance policière par hélicoptère dans les zones résidentielles</li></ul>
M. Richard Théorêt	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gel du rôle d'évaluation pour certaines municipalités de la Communauté</li><li>- Application de la Loi 440 et participation de la CUM à la Commission sur la fiscalité</li></ul>



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi  
21 octobre 1998, à 17 h en la  
salle du Conseil à l'Hôtel de Ville  
de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Pierre Bourque président du Conseil, le maire Georges Bossé, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le maire Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Robert Gagnon	Germain Prigent
Michael Applebaum	Edward Janiszewski	Michel Prescott
Ovide T. Baciù	Roy Kemp	Marvin Rotrand
Maurice Beauchamp	Yvon Labrosse	Louise Roy
Kettly Beauregard	Sylvain Lachance	Yves Ryan
Philippe Bissonnette	Bernard Lang	Anie Samson
Samuel Boskey	Marie Lebeau	Harry Schwartz
Yvon Boyer	René Lecavalier	Marcel Sévigny
Jacques Cardinal	Michel Leduc	John Simms
Jacques Charbonneau	Martin Lemay	Claire St-Arnaud
Aimé Charron	Nathalie Malépart	Colette St-Martin
Michelle Daines	William McCulloch	Paolo Tamburello
Thérèse Daviau	Bill McMurchie	Richard Théorêt
Giovanni De Michele	John W. Meaney	Bill Tierney
Hubert Deraspe	Pierre-Yves Melançon	Peter F. Trent
Jean-Guy Deschamps	Luis Miranda	Jérôme Unterberg
Ivon Le Duc	Anne Myles	Peter B. Yeomans
Sammy Forcillo	Bernard Paquet	
Helen Fotopulos	Benoit Parent	
Pierre Gagnier	Achille Polcaro	

et M. Claude Léger, directeur général, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS:

Serge-Eric Bélanger	Hasmig Belleli	Daniel Boucher
Vittorio Capparelli	Jack Chadirdjian	Georgine Coutu
Noushig, Eloyan	Pierre Goyer	Robert Laramée
André Lavallée	Johanne Lorrain	George McLeish
Colette Paul	Jeremy Searle	Saulie Zajdel

SONT ABSENTS AVEC MOTIF:

Robert Côté	Luc Larivée	Marcel Morin
-------------	-------------	--------------

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 8 octobre 1998.

---

#### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 18 h, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 18 h 30, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

---

Madame Danyluk présente le nouveau directeur général de la Communauté, M. Claude Léger. Le président du Conseil, M. Bourque, enchaîne en soulignant l'entrée en fonction du nouveau directeur du Service de police, M. Michel Sarrazin. Par la suite, M. Bourque félicite les membres du Conseil qui viennent d'être élus par acclamation, savoir Mme Myles ainsi que MM. Adessky, Baciu, Boyer, Janiszewski, Libman, Paquet, Ryan, Tierney et Zampino.

Enfin, M. Bourque salue M. Lang qui quitte la vie politique de même que les conseillers municipaux qui ne sollicitent pas un nouveau mandat.

5566

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 19 août 1998,

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 19 août 1998 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil.

---

5567

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre du Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu, il est

**Proposé par** M. Achille Polcaro, conseiller de la Ville de Montréal

**Appuyé par** Mme Claire St-Arnaud, conseillère de la Ville de Montréal

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, parmi les citoyens résidant dans le territoire de la Société de transport, M. Yves Leblanc, membre du Conseil d'administration de la Société de transport pour un mandat de deux ans.

5568

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-609

VU les dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**

- a) d'adopter le projet de règlement intitulé: "Projet de règlement 89-37 modifiant le règlement 89, tel que déjà modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire;
- b) d'approuver le document d'accompagnement joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire et intitulé: "Modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de L'Île-Bizard aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Communauté urbaine de Montréal";

Ce document identifie que seule la Ville de L'Île-Bizard pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement 89-37.

Montréal, le 8 octobre 1998."

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Harry Schwartz, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le projet de règlement numéro 89-37 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil, de le déposer aux archives et d'approuver le document d'accompagnement.

---

5569

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-610

VU les dispositions des articles 52 et 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement no 89-37:

- a) de transmettre au ministre le projet de règlement mais de ne pas lui demander un avis formel sur la modification proposée que ce dernier aurait à transmettre à la Communauté au plus tard le 60e jour qui suit la date de transmission de cette demande;
- b) de réduire de 45 à 20 jours, par vote unanime, le délai à l'intérieur duquel les municipalités pourront produire un avis sur le projet de règlement 89-37, ainsi que sur le document d'accompagnement qui leur seront transmis;
- c) de demander à la Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal de tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal;
- d) de ne pas distribuer à chaque adresse du territoire de la Communauté le résumé du projet de règlement et du document d'accompagnement, étant donné que ce résumé sera contenu dans l'avis de convocation à être publié dans un journal.

Conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les modalités de consultation ont été déléguées au secrétaire de la Communauté en vertu de la résolution 4563 du Conseil en date du 19 février 1992.

Montréal, le 8 octobre 1998."

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Harry Schwartz, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est

RÉSOLU

**D'ADOPTER LA PROCÉDURE SUIVANTE RELATIVEMENT A L'ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 89-37:**

1. **DE TRANSMETTRE** au ministre le projet de règlement **mais de ne pas lui demander un avis formel sur la modification proposée** que ce dernier aurait à transmettre à la Communauté au plus tard le 60e jour qui suit la date de transmission de cette demande;
2. **DE RÉDUIRE DE 45 à 20 JOURS**, par vote unanime, le délai à l'intérieur duquel les municipalités pourront produire un avis sur le projet de règlement 89-37 ainsi que sur le document d'accompagnement qui leur seront transmis;
3. **DE DEMANDER** à la Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal de tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal;

Aucune municipalité n'a exprimé le désir de tenir une assemblée de consultation sur son territoire.

4. **DE NE PAS DISTRIBUER À CHAQUE ADRESSE** du territoire de la Communauté le résumé du projet de règlement et du document d'accompagnement, étant donné que ce résumé sera contenu dans l'avis de convocation à être publié dans un journal.

5570

---

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-586

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission du développement économique:

"CDE-98.001

A sa séance publique du 10 septembre 1998, après avoir pris connaissance du projet ci-joint de modifications au Règlement 97 relatif au transport par taxi sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, la Commission du développement économique,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

d'en approuver la teneur et de modifier le Règlement 97 en conséquence."

Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 1998."

**Proposé par** M. Bernard Paquet, président de la Commission du développement économique

**Appuyé par** M. Pierre Gagnier, vice-président de la Commission du développement économique

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission du développement économique.

---

5571

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-587

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 97-12 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 97, tel que déjà modifié, relatif au transport par taxi sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 1998."

**Proposé par** M. Bernard Paquet, président de la Commission du développement économique

**Appuyé par** M. Pierre Gagnier, vice-président de la Commission du développement économique

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 97-12 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5572

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-611

SOUMIS un addenda à la convention de bail intervenue le 29 avril 1993 entre la Communauté urbaine de Montréal et Le Groupe Petra ltée concernant la location, pour les besoins du Service de l'évaluation, d'un espace de bureau d'une superficie d'environ 8 016 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 7101, rue Jean-Talon Est, dans Anjou;

ATTENDU que le 29 juin 1993, Le Groupe Petra ltée a vendu l'édifice ci-haut mentionné à Petra ltée et que le bail a été transféré à cette dernière;

ATTENDU que les parties désirent renouveler le bail, à certaines conditions, pour une période de vingt mois et en considération d'un loyer de base annuel de 10,20 \$ par pied carré de superficie brute locative;

ATTENDU qu'à l'expiration de cette période, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour une période additionnelle de cinq ans et en considération d'un loyer de base annuel de 10,20 \$ par pied carré de superficie brute locative;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver cet addenda à la convention de bail intervenue avec Petra ltée et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de l'évaluation - biens et services.

Montréal, le 8 octobre 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5573

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-612

SOUMIS une convention de modification de bail par laquelle la Communauté loue de 3445844 CANADA inc., pour les besoins du service de l'évaluation, un espace de bureau d'une superficie d'environ 7502 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 1868, boul. des Sources dans la Ville de Pointe-Claire;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 25 mois, à compter du 1er février 1999, et en considération d'un loyer brut de 13,25 \$ le pied carré par année;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour une période additionnelle de 5 ans, aux mêmes termes et conditions mais en considération d'un loyer brut de 15,50 \$ le pied carré par année;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver cette convention de modification de bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de l'évaluation - biens et services

Montréal, le 8 octobre 1998."

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

5574

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-608

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'aménagement:

"CA-98.001

**Suite à la présentation du Rapport final du Comité de coordination sur les Rapides de Lachine,**

*une proposition émanant des partenaires municipaux, soit les maires de LaSalle, Verdun et Ste-Catherine, et du représentant du propriétaire des îles des Rapides de Lachine, c'est-à-dire Hydro-Québec, à l'effet que la Communauté poursuive son action de coordination dans ce dossier, est présentée aux membres de la Commission de l'aménagement.*



L'action de la CUM, en l'occurrence, sera de poursuivre un rôle d'agent facilitateur auprès d'un comité composé des principaux partenaires ayant juridiction en regard de la gestion et de la protection du territoire des Rapides de Lachine. Ledit comité sera formé sur la base d'une entente interjuridiction signée par l'ensemble des organismes concernés.

Après avoir pris connaissance des arguments militant en faveur de cette requête, la Commission de l'aménagement, à sa séance publique tenue à Ville LaSalle, le 27 août 1998,

#### **RECOMMANDE AU CONSEIL**

de permettre à la CUM de continuer à s'impliquer dans le dossier des Rapides de Lachine, d'oeuvrer comme agent facilitateur auprès du comité formé des organismes partenaires afin de poursuivre l'action entreprise et d'allouer les ressources requises à cette fin. Cette implication s'inscrit dans le cadre de la mission de conservation et de protection des espaces naturels confiée à la Division des parcs-nature et réalisée en collaboration avec la Division de l'aménagement du territoire et affaires métropolitaines.

En outre, la Commission de l'aménagement, après consultation auprès des maires des trois municipalités visées par le projet, recommande que le comité précité soit co-présidé par les maires des villes de LaSalle, Verdun et Sainte-Catherine;

que l'action du comité s'inscrive dans un plan triennal et que le budget nécessaire à ses opérations émane, selon un barème équitable, de contributions issues de toutes les instances partenaires;

qu'à titre d'agent facilitateur auprès du comité, la participation de la Communauté urbaine de Montréal se traduise par la prestation d'un tiers de personne/année, pour une valeur n'excédant pas 25 000 \$;

que la Présidente du Comité exécutif et la Secrétaire de la Communauté soient autorisées à signer l'entente cadre interjuridiction à intervenir entre les diverses instances".

Montréal, le 8 octobre 1998."

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Harry Schwartz, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de l'aménagement.

---

5575

L'article 10 de l'ordre du jour relatif aux avis de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal concernant la création et la modification des lignes suivantes étant lu:

**MODIFICATION:**

<u>No de ligne</u>	<u>No de résolution de la Société</u>
- 22 - Notre-Dame	(C.A. 98-204 - 26/08/98)
- 43 - Monselet	(C.A. 98-229 - 23/09/98)

**CRÉATION:**

<u>No de ligne</u>	<u>No de résolution de la Société</u>
- 71 - Hickmore	(C.A. 98-242 - 14/10/98)

**Proposé par** M. Yves Ryan, président du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Achille Polcaro, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte des avis de la Société de transport transmis conformément aux dispositions de l'article 291.18 de la Loi sur la Communauté et de les déposer aux archives.

---

5576

L'article 11 de l'ordre du jour concernant le certificat du trésorier étant lu:

**Proposé par** M. Frank Zampino, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

RÉSOLU

de prendre acte du certificat du trésorier déterminant certains crédits nécessaires au cours de l'année 1999 (états financiers) et de le déposer aux archives.

---

Le document suivant a été distribué aux membres du Conseil:

- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 30 septembre 1998 - fonds d'administration et des règlements d'emprunts (article no 13);
- 

Le document suivant, déposé à l'assemblée, est disponible sur demande auprès de la secrétaire de la Communauté urbaine de Montréal:

- Liste des contrats pour la période du 1er juillet au 30 septembre 1998 (article no 12).
- 

Les documents suivants ont été déposés le soir du Conseil:

- Pétition déposée par la Coalition étudiante pour le transport en commun (CETEC).
  - Manifeste des Compagnons de Jacques-Cartier.
  - Liste identifiant les organismes qui s'opposent aux compressions budgétaires dans le transport en commun pour l'année 1999 (réalisée par l'organisme Transport 2000)
- 

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 50.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE



## ANNEXE "A"

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 21 OCTOBRE 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Pierre Larouche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation du Mont-Royal</li> <li>• Installation d'un monument à la mémoire de Jacques Cartier</li> </ul>
Mme Sydney Ribau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du budget de la STCUM pour l'année 1999</li> <li>• Incidence du smog sur les maladies respiratoires</li> </ul>
M. Harold Geltman	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de Montréal International</li> </ul>
Mme France Lebeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'organiser une journée sans automobile sur le territoire de la Communauté</li> </ul>
M. Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de permettre la publicité des compagnies d'automobiles dans le métro ainsi que dans les abribus</li> </ul>
M. Normand Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du budget de la STCUM pour l'année 1999</li> <li>• Subventions accordées par l'AMT</li> </ul>
M. Robert Silverman	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement à apporter au train de banlieue afin que des wagons soient désignés pour le transport des vélos</li> </ul>
M. Louis-Pierre Comeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de réduire les coûts du transport en commun afin d'en augmenter l'utilisation</li> </ul>
M. François Robat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'établir un tarif pour le transport en commun identique pour toutes les catégories d'étudiants (dépôt d'une pétition)</li> </ul>
M. Jake Dulay	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact, sur l'économie montréalaise, des congestions observées sur les ponts et qui entraînent une baisse de productivité</li> </ul>
M. Ronald Goes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongement du métro à Laval</li> </ul>

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| M. Christian Huot     | • Possibilité de l'élargissement de l'Autoroute métropolitaine   |
| Mme Lili Haury        | • Non-respect des passages piétonniers par les automobilistes  |
| M. Alix Smith         | • Remise en service des voitures de marque Chevrolet Lumina  |
| Mme Claire Morissette | • Restrictions à la circulation automobile sur le territoire de la Communauté  |
| M. David Kavanaugh    | • Aménagement de la place Emilie-Gamelin   |
| M. Réginald Michaud   | • Possibilité de modifier la réglementation de circulation afin de permettre aux cyclistes de rouler dans les deux directions sur une voie à sens unique |
| M. Sébastien Landry   | • Intégration d'un plan de transport dans le schéma d'aménagement de la Communauté   |

## ANNEXE "B"

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 21 OCTOBRE 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Marvin Rotrand	• Utilisation des véhicules banalisés par le personnel du Service de police
M. Sam Boskey	• Produits toxique contenant des BPC entreposés dans le Technoparc
Mme Helen Fotopoulos	• Voitures de marque Chevrolet Lumina mises de côté par le Service de police
M. Richard Théorêt	• Refus des gouvernements d'acquitter les taxes foncières sur les immeubles gouvernementaux

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

t e n u e   l e   j e u d i  
26 novembre 1998, à 17 h en la  
salle du Conseil à l'Hôtel de Ville  
de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Georges Bossé, président du Conseil, le maire Pierre Bourque, vice-président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le conseiller Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif, le maire Yves Ryan, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Hélène Jolicoeur	Michel Plante
Michael Applebaum	Yvon Labrosse	Achille Polcaro
Ovide T. Baciù	Sylvain Lachance	Germain Prigent
Carl Baillargeon	Serge Lajeunesse	Michel Prescott
Maurice Beauchamp	Pierre Lapointe	François Purcell
Ketty Beauregard	Luc Larivée	Marvin Rotrand
Serge-Éric Bélanger	Denise Larouche	Nicole Roy-Arcelin
Hasmig Belleli	René Lecavalier	Anie Samson
Sonya Biddle	Michel Leduc	Harry Schwartz
Philippe Bissonnette	Gérard Legault	Jeremy Searle
André Cardinal	Robert Libman	John Simms
Jacques Cardinal	William McCulloch	Claire St-Arnaud
Jacques Charbonneau	George McLeish	Paolo Tamburello
Aimé Charron	William McMurchie	Richard Théorêt
Giovanni De Michele	John W. Meaney	Nicole Thibault
Mary Deros	Pierre-Yves Melançon	Bill Tierney
Jean-Guy Deschamps	Marius Minier	Peter F. Trent
Richer Dompierre	Luis Miranda	Jérôme Unterberg
Ivon Le Duc	Marcel Morin	Frank Venneri
Noushig Eloyan	Bernard Paquet	Gerry Weiner
Sammy Forcillo	Pierre Paquin	Peter B. Yeomans
Helen Fotopulos	Benoit Parent	Saulie Zajdel
Marcel Grégoire	Colette Paul	Frank Zampino
Edward Janiszewski	Jean-François Plante	Marcel Sévigny

et M. Claude Léger, directeur général, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

EST ABSENT:

Yvon Boyer

SONT ABSENTS AVEC MOTIF:

Anne Myles

Roy Kemp

---



Cette assemblée a été convoquée selon la loi par la présidente du comité exécutif le 18 novembre 1998.

---

### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 17 h 15, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 17 h 45, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

---

Il est

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** M. Frank Zampino, maire de la Ville de Saint-Léonard

de consentir à modifier l'ordre du jour présentement devant le Conseil pour y ajouter, après l'article 2, la nomination du vice-président du Conseil et annuler l'article 12.

---

Le président du Conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et félicite ceux qui ont été réélus.

---

MM. Georges Bossé, maire de la Ville de Verdun, John W. Meaney, maire de la Ville de Kirkland, et Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount déposent auprès du secrétaire de la Communauté leur démission à titre de vice-président du Conseil, membre de la Commission de l'environnement et membre du conseil d'administration de la Société de transport respectivement.

---

5577

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 21 octobre 1998,

**Proposé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

**Appuyé par** M. Frank Zampino, maire de la Ville de Saint-Léonard

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 21 octobre 1998 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil.

---

5578

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du président du Conseil étant lu,

**Proposé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

**Appuyé par** M. Jean Fortier, conseiller de la Ville de Montréal

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 26 novembre 1998, M. Georges Bossé, président du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, pour une durée de deux ans, le tout conformément à l'article 101.1 de la Loi.

---

Le maire Pierre Bourque quitte le fauteuil et cède sa place au maire Georges Bossé, président du Conseil.

---

5579

L'article 2.1 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président du Conseil étant lu,

**Proposé par** M. Jean Fortier, conseiller de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

Il est

**RÉSOLU**

de nommer, à compter du 26 novembre 1998, M. Pierre Bourque, vice-président du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 101.1 de la Loi.

---

5580

L'article 3 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres, du vice-président et du président de la Commission de l'administration et des finances étant lu,

**Proposé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

Il est

**RÉSOLU**

a) . de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants de la Ville de Montréal,

M. Serge-Éric Bélanger,  
M. Jean Fortier et  
M. Sylvain Lachance,

membres de la Commission de l'administration et des finances, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

. de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal,

M. William McMurchie et  
M. Peter F. Trent,

membres de la Commission de l'administration et des finances, pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

b) de nommer M. Peter F. Trent, vice-président de la Commission de l'administration et des finances, pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

c) de nommer M. Jean Fortier, président de la Commission de l'administration et des finances, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi.

5581

L'article 4 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres et du président de la Commission de l'aménagement étant lu,

**Proposé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

**Appuyé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU

- a) . de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants de la Ville de Montréal,

Mme Hasmig Belfeli,  
M. Giovanni De Michele et  
Mme Colette Paul,

membres de la Commission de l'aménagement, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- . de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal,

M. Bill Tierney

membre de la Commission de l'aménagement, pour un mandat d'un an, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- b) de nommer, parmi les membres représentant la Ville de Montréal, M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement, pour un mandat d'un an et à l'échéance de cette période, vice-président de cette commission pour un mandat de trois ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la loi.

5582

L'article 5 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres, du vice-président et du président de la Commission du développement économique étant lu,

**Proposé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

Il est

RÉSOLU

- a) - de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants de la Ville de Montréal,

M. Gérard Legault,  
M. François Purcell et  
M. Saulie Zajdel,

membres de la Commission du développement économique, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

le jeudi 26 novembre 1998

- de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal,

M. Yvon Labrosse,  
Mme Anne Myles,  
M. Bernard Paquet et  
M. Peter B. Yeomans,

membres de la Commission du développement économique, pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- b) de nommer M. Peter B. Yeomans, vice-président de la Commission du développement économique, pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;
- c) de nommer M. Gérard Legault, président de la Commission du développement économique, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi.

5583

L'article 6 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres et du vice-président de la Commission de l'environnement étant lu,

**Proposé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

**Appuyé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

Il est

**RÉSOLU**

- a) - de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants de la Ville de Montréal,

M. Jacques Charbonneau,  
M. Michel Plante,  
Mme Anie Samson,

membres de la Commission de l'environnement, pour un mandat de quatre ans, et

M. Maurice Beauchamp,

membre de la Commission de l'environnement, pour un mandat d'un an,

le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi.

- de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal,

M. Robert Libman,

membre de la Commission de l'environnement, pour un mandat de deux ans, et

M. Bill Tierney,

pour une période d'un an, à l'échéance de son mandat à la Commission de l'aménagement,

le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- b) de nommer, parmi les représentants de la Ville de Montréal, M. Jacques Charbonneau, vice-président de la Commission de l'environnement, pour un mandat d'un an et à l'échéance de cette période, président de cette commission pour un mandat de trois ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi.

5584

L'article 7 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres, du vice-président et du président de la Commission de la sécurité publique étant lu,

**Proposé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Frank Zampino, maire de la Ville de Saint-Léonard

Il est

**RÉSOLU**

- a) - de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants de la Ville de Montréal,

M. Serge Lajeunesse,  
M. Benoît Parent et  
Mme Claire St-Arnaud,

membres de la Commission de la sécurité publique, pour un mandat de quatre ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal,

M. Irving Adessky et  
M. Yves Ryan,

membres de la Commission de la sécurité publique, pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- b) de nommer M. Yves Ryan, vice-président de la Commission de la sécurité publique, pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi;

- c) de nommer Mme Claire St-Arnaud, présidente de la Commission de la sécurité publique, pour un mandat de deux ans et à l'échéance de cette période, vice-présidente de cette commission pour un mandat de deux ans, le tout conformément à l'article 82.4 de la Loi.
- 

5585

L'article 8 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président du comité exécutif à être choisi parmi les représentants de la Ville de Montréal étant lu,

**Proposé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

Il est

**RÉSOLU**

de nommer M. Jean Fortier, vice-président du comité exécutif.

---

5586

L'article 9 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président du comité exécutif à être choisi parmi les représentants des municipalités autres que Montréal étant lu,

**Proposé par** M. Frank Zampino, maire de la Ville de Saint-Léonard

**Appuyé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

Il est

**RÉSOLU**

de nommer M. Yves Ryan, vice-président du comité exécutif.

---

5587

L'article 10 de l'ordre du jour relatif à la désignation du premier vice-président du comité exécutif pour la période initiale de trois mois étant lu,

**Proposé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

**Appuyé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

Il est

RÉSOLU

de nommer M. Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif pour la période initiale de trois mois.

---

5588

L'article 11 de l'ordre du jour relatif à la nomination de membres du Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal étant lu,

**Proposé par** M. Yves Ryan, maire de la Ville de Montréal-Nord

**Appuyé par** M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU

- de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants de la Ville de Montréal,

M. Jean-Guy Deschamps,  
M. Pierre-Yves Melançon et  
M. Achille Polcaro,

membres du Conseil d'administration de la Société de transport pour un mandat de quatre ans, le tout conformément aux articles 240 et 241 de la Loi;

- de nommer, à compter du 26 novembre 1998, parmi les représentants des municipalités autres que Montréal,

M. Ovide T. Baciú,  
M. John W. Meaney et  
M. Frank Zampino,

membres du Conseil d'administration de la Société de transport pour un mandat de deux ans, le tout conformément aux articles 240 et 241 de la Loi.

---

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 05.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE





## ANNEXE "A"

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 1998

NOMSUJET DE L'INTERVENTION

M. Don Wedge

- réduction du nombre d'inspecteurs au service de l'environnement et santé publique
- réduction dans les services de transport en commun

M. Normand Parisien

- rencontre demandée avec Montréal et la banlieue concernant le financement du transport en commun

## ANNEXE "B"

## PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
M. Richard Théorêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévisions budgétaires 1999</li> <li>- hausse de l'achalandage de 5% à la Société de transport et impact d'une augmentation de tarifs</li> </ul>
M. Marvin Rotrand	<ul style="list-style-type: none"> <li>- coupures dans les services de transport en commun</li> <li>- privatisation du transport en commun</li> </ul>
M. Michel Prescottt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévisions budgétaires 1999</li> <li>- coupures dans les services de transport en commun</li> <li>- hausse de tarifs à la Société de transport</li> </ul>
M. Jeremy Searle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prolongement du boulevard Cavendish à Côte-Saint-Luc</li> </ul>
Mme Helen Fotopulos	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impasse budgétaire 1999</li> <li>- transport en commun</li> <li>- dépôt du mémoire de la Communauté à la Commission nationale sur la fiscalité</li> <li>- double taxation et mobilisation de la population</li> </ul>

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

t e n u e   l e   m e r c r e d i  
9 décembre 1998, à 17 h en la  
salle du Conseil à l'Hôtel de Ville  
de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Georges Bossé, président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le conseiller Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif, le maire Yves Ryan, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Edward Janiszewski	Colette Paul
Michael Applebaum	Hélène Jolicoeur	Jean-François Plante
Carl Baillargeon	Roy Kemp	Michel Plante
Maurice Beauchamp	Yvon Labrosse	Achille Polcaro
Kettly Beauregard	Sylvain Lachance	Germain Prigent
Serge-Éric Bélanger	Serge Lajeunesse	Michel Prescott
Hasmig Belleli	Pierre Lapointe	François Purcell
Sonya Biddle	Luc Larivée	Marvin Rotrand
Philippe Bissonnette	Denise Larouche	Nicole Roy-Arcelin
Yvon Boyer	René Lecavalier	Anie Samson
André Cardinal	Michel Leduc	Harry Schwartz
Jacques Cardinal	Gérard Legault	Marcel Sévigny
Jacques Charbonneau	Robert Libman	Claire St-Arnaud
Aimé Charron	William McCulloch	Paolo Tamburello
Giovanni De Michele	William McMurchie	Richard Théorêt
Mary Deros	John W. Meaney	Nicole Thibault
Jean-Guy Deschamps	Pierre-Yves Melançon	Peter F. Trent
Richer Dompierre	Marius Minier	Frank Venneri
Ivon Le Duc	Luis Miranda	Gerry Weiner
Noushig Eloyan	Marcel Morin	Peter B. Yeomans
Sammy Forcillo	Bernard Paquet	Saulie Zajdel
Helen Fotopoulos	Pierre Paquin	Frank Zampino
Marcel Grégoire	Benoit Parent	

et M. Claude Léger, directeur général, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS:

George McLeish	John Simms	Jérôme Unterberg
----------------	------------	------------------

SONT ABSENTS AVEC MOTIF:

Ovide T. Baciú	Pierre Bourque	Anne Myles
Jeremy Searle	Bill Tierney	

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 27 novembre 1998.

---

#### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions du public et des membres du Conseil.

Advenant 17 h 15, la période de questions des citoyens prend fin.

Advenant 17 h 35, la période de questions des membres du Conseil prend fin.

La liste des citoyens et des membres du Conseil ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent aux annexes "A" et "B" jointes au procès-verbal.

---

5589

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 26 novembre 1998,

**Proposé par** M. Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 26 novembre 1998 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil:

- en y ajoutant, sous la rubrique "Absences avec motif", les noms suivants:
 

Mme Anne Myles et  
M. Roy Kemp
  - en y ajoutant sous la rubrique "Sont présents" le nom de M. Marcel Sévigny et
  - en modifiant en conséquence la rubrique "Sont absents".
- 

5590

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-636

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL**

- a) de reconnaître le caractère stratégique de la société Aéroports de Montréal dans l'utilisation potentielle de la géobase de la Communauté (dite géobase CUM) et de lui consentir des conditions financières d'acquisition d'une licence d'utilisation standard;
- b) d'approuver un projet de protocole de convention d'utilisation à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et Aéroports de Montréal concernant la fourniture d'une licence d'utilisation standard de la géobase CUM aux conditions financières spécifiques suivantes:
  - 13 750 \$ comme coût d'acquisition;
  - 6 250 \$ comme coût d'entretien annuel;
- c) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la convention d'utilisation qui sera préparée à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Montréal, le 29 octobre 1998."

**Proposé par** M. Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5591

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-681

SOU MIS, conformément aux dispositions de l'article 330 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, un projet d'entente-cadre de transfert de droits ou d'actifs à intervenir entre la Communauté, l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et le Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent, le tout sous réserve des approbations requises par la loi.

Montréal, le 27 novembre 1998."

**Proposé par** M. Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5592

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-682

SOU MIS, conformément aux dispositions de l'article 330 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, un projet d'entente-cadre de transfert de droits ou d'actifs à intervenir entre la Communauté, l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et le Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent, le tout sous réserve des approbations requises par la loi.

Montréal, le 27 novembre 1998."

**Proposé par** M. Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

5593

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-688

Il y a lieu

**DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'aménagement:

"CA-98.002

**ATTENDU QU'**à son assemblée du 21 octobre 1998, le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal adoptait le projet de règlement 89-37 et approuvait le document d'accompagnement, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de donner suite à la demande de Ville de l'Île-Bizard de modifier le schéma d'aménagement, soit la carte des "grandes affectations du sol et densité d'occupation";

**ATTENDU QUE** par la même occasion, le Conseil de la Communauté donnait mandat à la Commission de l'aménagement de tenir les séances de consultation nécessaires sur ce projet de modification;

**ATTENDU QU'**aucune des municipalités du territoire de la Communauté n'a requis la tenue d'une séance de consultation sur son territoire, ni n'a émis d'avis à l'égard de ce projet de modification au schéma d'aménagement;

**ATTENDU QU'**au moins une assemblée publique de consultation devait être tenue sur le territoire de la Communauté, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors de la séance de consultation publique, tenue le 8 décembre 1998, aucune personne ou aucun organisme ne s'est présenté sur les lieux, la Commission de l'aménagement

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

de procéder à l'adoption du règlement 89-37, tel que déposé initialement lors de l'assemblée du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal du 21 octobre 1998."

Montréal, le 9 décembre 1998."

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Harry Schwartz, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est



**RÉSOLU**

d'adopter le rapport de la Commission de l'aménagement.

---

5594

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-689

VU l'assemblée publique de consultation tenue le 8 décembre 1998 par la Commission de l'aménagement selon les dispositions de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'adopter le règlement 89-37 modifiant le règlement 89, tel que déjà modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal, lequel lui a été soumis à son assemblée du 21 octobre 1998 à titre de projet conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 9 décembre 1998."

**Proposé par** M. Giovanni De Michele, président de la Commission de l'aménagement

**Appuyé par** M. Harry Schwartz, vice-président de la Commission de l'aménagement

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 89-37 qui a déjà été distribué aux membres du Conseil et de le déposer aux archives.

---

5595

L'article 7 de l'ordre du jour relatif aux avis de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal concernant la modification des lignes suivantes étant lu:

**No de ligne****No de résolution de la Société**

13 - Christophe-Colomb  
16 - Graham  
93 - Jean-Talon  
179 - de l'Acadie

C.A. 98-240 - 1998/10/14  
C.A. 98-241 - 1998/10/14  
C.A. 98-241 - 1998/10/14  
C.A. 98-241 - 1998/10/14

**Proposé par** M. Frank Zampino, membre du conseil d'administration de la Société de transport

**Appuyé par** M. Pierre-Yves Melançon, membre du conseil d'administration de la Société de transport

Il est

**RÉSOLU**

de prendre acte des avis de la Société de transport transmis conformément aux dispositions de l'article 291.18 de la Loi sur la Communauté et de les déposer aux archives.

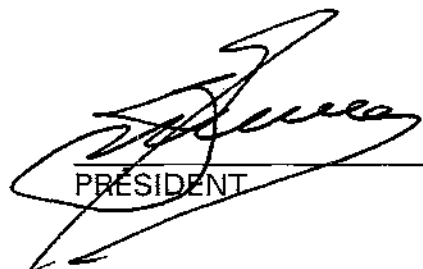
---

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil:

- Liste des avis de conformité émis par le comité exécutif conformément au règlement 114 (article no 8);
- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 31 octobre 1998 - fonds d'administration et des règlements d'emprunts (article no 9);

---

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 17 h 40.

  
\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

  
\_\_\_\_\_  
SECRETARE



**ANNEXE "A"**

## PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 9 DECEMBRE 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
Mme Juliette Toth	- Travaux de construction entrepris sur le Boulevard de l'Acadie et qui occasionnent des inconvénients majeurs aux résidants du périmètre concerné.
M. Don Wedge	- Contrôle des émissions de gaz toxiques par les véhicules circulant sur le territoire de la CUM.
Mme Jane Randle	- Possibilités de coupures dans les services offerts par la STCUM.

## ANNEXE "B"

PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 9 DECEMBRE 1998

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
Mme Helen Fotopulos	- Restrictions à la sollicitation dans les rues de la Ville de Montréal.
M. Philippe Bissonnette	- Bilan des travaux devant mener à l'adoption du budget 1999 de la CUM.
M. Richard Théorêt	- Bilan des actions entreprises afin d'apporter des modifications au Règlement no 106 portant sur la déontologie policière.
M. Michel Prescott	- Bilan des travaux devant mener à l'adoption du budget 1999 de la CUM et opportunité de s'adresser au gouvernement afin qu'il augmente son financement au transport en commun et qu'il règle la question des services spécialisés offerts par le SPCUM.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

tenue le mercredi  
9 décembre 1998, à 18 h en la  
salle du Conseil à l'Hôtel de Ville  
de Montréal

---

SONT PRÉSENTS:

Le maire Georges Bossé, président du Conseil, Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, le conseiller Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif, le maire Yves Ryan, second vice-président du comité exécutif, les membres:

Irving L. Adessky	Hélène Jolicoeur	Jean-François Plante
Michael Applebaum	Roy Kemp	Michel Plante
Carl Baillargeon	Yvon Labrosse	Achille Polcaro
Maurice Beauchamp	Sylvain Lachance	Michel Prescott
Kettly Beauregard	Serge Lajeunesse	François Purcell
Hasmig Belleli	Pierre Lapointe	Marvin Rotrand
Sonya Biddle	Luc Larivée	Nicole Roy-Arcelin
Philippe Bissonnette	Denise Larouche	Anie Samson
Yvon Boyer	René Lecavalier	Harry Schwartz
André Cardinal	Michel Leduc	Jeremy Searle
Jacques Cardinal	Gérard Legault	Marcel Sévigny
Jacques Charbonneau	Robert Libman	John Simms
Aimé Charron	William McCulloch	Claire St-Arnaud
Giovanni De Michele	William McMurchie	Paolo Tamburello
Mary Deros	John W. Meaney	Richard Théorêt
Jean-Guy Deschamps	Pierre-Yves Melançon	Nicole Thibault
Richer Dompierre	Marius Minier	Peter F. Trent
Ivon Le Duc	Luis Miranda	Frank Venneri
Noushig Eloyan	Marcel Morin	Gerry Weiner
Sammy Forcillo	Bernard Paquet	Peter B. Yeomans
Helen Fotopulos	Pierre Paquin	Frank Zampino
Marcel Grégoire	Benoît Parent	
Edward Janiszewski	Colette Paul	

et M. Claude Léger, directeur général, ainsi que Mes Nicole Lafond et Francine Prénovost, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la Communauté.

SONT ABSENTS:

Serge-Eric Bélanger	George McLeish	Germain Prigent
Jérôme Unterberg	Saulie Zajdel	

SONT ABSENTS AVEC MOTIF:

Ovide T. Baci	Pierre Bourque	Anne Myles
Bill Tierney		

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa séance du 27 novembre 1998.

---

### PÉRIODES DE QUESTIONS

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par les périodes de questions. Cependant, aucun citoyen de même qu'aucun conseiller ne s'est prévalu de ce droit.

5596

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

" 98-652

Il y a lieu

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver le projet de modification du programme triennal d'immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998-1999-2000, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Montréal, le 27 novembre 1998."

**Proposé par** M. Jean Fortier, premier vice-président du comité exécutif

**Appuyé par** Mme Vera Danyluk, présidente du comité exécutif

Il est

**RÉSOLU**

d'adopter la modification du programme de dépenses en immobilisations 1998-1999-2000 de la Communauté (les conseillers André Cardinal, Marvin Rotrand et Richard Théorêt enregistrent leur dissidence en ce qui a trait à la nature du règlement 141 portant sur le paiement des banques en maladie des policiers; de plus, les conseillers Helen Fotopulos, Marvin Rotrand et Jeremy Searle enregistrent également leur dissidence quant à la nature du règlement 143 portant sur des aménagements à la plage du parc-nature du Cap-St-Jacques).

---

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18 h 15.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE